

#COCOLUPA

Une analyse concrète

Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co construction avec les personnes concernées.

Synthèse du Groupe de travail 5 du Cocolupa 2021-2023



Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa)

Janvier 2023

Copilotes du groupe : Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), L'Association nationale des solidarités Actives (Ansa), le Secours Catholique – Caritas France et ATD Quart Monde

Sommaire

Liste des encadrés	p.2
Liste des acronymes	p.3
Résumé	•
 Cadre général des conditions de la participation des personnes en situation de précarité contre la précarité alimentaire 	-
I.1 Penser et faire avec les personnes, dès le départ du projet ou de l'élaboration d'une politique pu	<u>.</u>
1.2 Dans les projets comme les enceintes de décisions : une clarification préalable sur le type de par attendue	•
I.3 La participation : de l'élaboration à l'évaluation, en passant par la restitution aux acteurs p.18	
1.4 Trois préalables pour un cadre adapté : éthique, méthodes, conditions logistiques et matérielles_	
I.4.1 Cadre éthique	
I.4.3 Des conditions pratiques : matérielles et logistiques	
II– Cadre spécifique de la participation dans les instances politiques de lutte contre la précari alimentaire : contribution du GT5	
II-1 Niveaux de participation existants dans les instances et les attendus	30
II.1.1 De l'information à la co-présentation	
II.1.2 Des lieux de participations dans des instances nationales régionales et locales	32
II.2 La représentativité des groupes de personnes participantes et la complexité de leur mobilisation	າ 33
II.2.1 L'apport des auditions pour cerner le sujet et les situations de précarité	33
II.2.2 Représentativité qualitative et autres critères de choix	34
II.2.3 Quand le nombre de sièges est limité : la question des ratios	35
II.2.4 Les associations, relais pour la mobilisation et participation ?	36
II.3 Construire une parole collective	38
II.4 Les facilitations spécifiques retenus par le GT5 pour permettre la participation dans les instance	
institutionnelles et aux politiques publiques	
II.4.1 L'information et formation de toutes les parties prenantes	38
II.4.2 Le travail en amont et en aval des réunions	39
II.4.3 Outiller les personnes en situation de précarité pour s'exprimer sur le sujet	
II.4.4 Les aspects logistiques et méthodologiques	41
III – Cadre spécifique de la participation dans les projets et les actions : contribution du GT5 4	8
III.1. L'adhésion au projet et sa démarche tous acteurs : un changement de culture	48
III.2 La conception des projets et des actions	50
III.2.1 Identifier ensemble les problèmes et les solutions : des méthodes et des outils	

III.3 La participation dans la conception, l'amélioration et la transformation des usages	52
III.3 L'évaluation	54
IV. Nos propositions	_ 59
Propositions spécifiques pour les instances de décisions	60
Propositions spécifiques aux projets de lutte contre la précarité alimentaire	62
ANNEXE 1: Présentation des groupes interrogés pour l'enquête	66
Annexe 2 : Liste des membres du GT5	67
Annexe 3 : PowerPoint de présentation des résultats de l'enquête exploratoire	69
Annexe 4 : Des exemples de dispositifs de participation pour d'autres domaines	75
Liste des encadrés	
Encadré 1 : Le programme des séances du GT5 du Cocolupa 2021-2022 Encadré 2 : Méthode pour le retour d'expériences de la participation dans des instances de décisions sur la préca	rité
Encadré 3 : Deux exemples de démarche qui tiennent compte de l'expérience vécue comme l'un des savoirs convoqués	
Encadré 4 : Evaluation participative d'une expérimentation sur le retour au logement pour des ex- détenus (2017) Encadré 5 : Une expérimentation de parcours de formation sur la précarité alimentaire pour les travailleurs socia)20 ux
Encadré 6 : Une expérimentation de parcours de formation sur la précarité alimentaire pour les travailleurs social	UX
Encadré 7 : Préparation et logistique - l'exemple du 5°collège du CNLE	
Encadré 8 : Rapide état des lieux sur le défraiement des groupes de participation	29
Encadré 9 : trois types d'instances au sein de la Haute Autorité de Santé (HAS), pour trois missions 35 Encadre	é 10 :
Exemple de la méthode du croisement des savoirs pour le changement de regards et ses effets	
Encadré 11 : Ordres de grandeur d'un budget pour la participation : le budget du CNPA et 5° collège du CNLE	
Encadré 12 : La boîte à outils Alim'Activ : partir du diagnostic de territoire	
Encadré 13 : Des outils d'animation pour identifier ce que l'on veut changer et aboutir sur un projet - recension d Léris	
Encadré 14 : Des exemples d'utilisation du Service Design	
Encadré 15 : Différents outils pour la participation aux différentes étapes d'un projet	
Encadré 16 : Des exemples de projets en gouvernance partagée	

Liste des acronymes

Ansa: Agence Nouvelle des Solidarités Actives CPC

: Cellule de la participation citoyenne CNA :

Conseil National de l'Alimentation

CNLE : Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale CNPA :

Conseil National des Personnes Accueillies ou Accompagnées ou qui l'ont été CNS : Conférence

Nationale de Santé

Cocolupa : Comité National de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire CRPA :

Conseil Régional des Personnes Accueillies ou Accompagnées ou qui l'ont été CVS : Conseil de

Vie Sociale

DGCS: Direction Générale de la Cohésion Sociale

DREETS : Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités FAS :

Fédération des Acteurs de la Solidarité

GT: Groupe de Travail

HAS : Haute Autorité de Santé

Labo CAP: Laboratoire d'usage Constat Analyse Propositions

Léris : Laboratoire d'Etude et de la Recherche sur l'Intervention Sociale PAT : Projet

Alimentaire Territorial

SCCF: Secours Catholique - Caritas France

Introduction (Retour au sommaire)

Le 8 septembre 2020, le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa) est mis en place dans l'objectif de "coordonner les acteurs et de contribuer à faire évoluer notre modèle français de lutte contre la précarité alimentaire". Dans ce cadre, l'enjeu de la participation des personnes concernées par la précarité alimentaire a bien été identifié et confié au groupe de travail 5 (GT5), pour "rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en coconstruction avec les personnes concernées". Cette participation visait à minima deux niveaux : "la participation des personnes concernées dans les instances de travail et de décision, et directement dans les projets qui les concernent, afin de pouvoir prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque public, permettre de mieux répondre à leurs besoins et leur donner du pouvoir d'agir."

Ce GT a été co-piloté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), le Secours Catholique - Caritas France et ATD Quart Monde, avec le soutien de l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa). Pour la liste des participants au groupe (associations, collectivités et administrations), voir la liste complète du groupe en annexe.

Les objectifs du GT5 étaient les suivants :

- Définir le cadre permettant de développer la participation des personnes concernées dans les instances de coordination départementales et les groupes de travail nationaux du plan d'action;
- Définir le cadre permettant de favoriser la participation des personnes concernées directement dans le montage et l'évaluation des projets de lutte contre la précarité alimentaire, par exemple en développant une « expérience usager/bénéficiaire »;
- Faire des préconisations sur la capacité, les conditions et les modalités d'intégration de personnes concernées au sein de l'instance du Cocolupa pour que le plan stratégique de lutte contre la précarité alimentaire soit co-construit avec les personnes concernées;
- Définir les modalités d'accompagnement des acteurs, de formation des équipes bénévoles et professionnelles pour favoriser la participation des personnes en précarité.

Ajoutons que les séances ont cherché à répondre aux attentes exprimées des participants :

¹ Plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire, DGCS, 2020.

celles d'échanger autour de bonnes pratiques et de trouver de l'entraide sur ce sujet.

Dans ces perspectives, le travail du GT s'est appuyé sur :

- des interventions d'acteurs associatifs, de chercheurs et chercheuses sur le sujet, des personnes expertes de la précarité de par leur vécu. Ces apports ont été mis en discussion à chaque séance, pour une appropriation et une analyse collective;
- des retours d'expériences des personnes en situation de précarité et des professionnels et bénévoles impliqués avec eux dans des instances de construction et de délibération des politiques publiques via des entretiens collectifs (voir plus bas pour la méthode).

Ce document rend compte de ce travail de réflexion et des propositions qui ont pu en émerger. Il n'est pas exhaustif sur le sujet. Il ne prétend pas être un travail de recherche sur le sujet : il rend compte d'une réflexion collective. Il présente d'abord les cadres généraux pour la participation de personnes en situation de précarité, sur les enjeux d'accès à l'alimentation, relevés avec les participants au GT (conditions éthiques, logistiques, matérielles et méthodologiques) (I). La seconde et troisième partie reviennent sur des spécificités pour la participation dans des instances d'élaboration et de délibération des politiques publiques (II) et sur le terrain dans les projets de lutte contre la précarité alimentaire (III). Une dernière partie propose des pistes et leviers d'actions (IV).

Encadré 1 : Le programme des séances du GT5 du Cocolupa 2021-2022

Les séances ci-dessous ont été menées en visioconférence.

- La séance 1, 09/11/2021: a permis de poser le cadre de réflexion du groupe de travail sur la participation, de présenter les participants, et de recenser les démarches de participation connues des acteurs autour de la table. Un questionnaire a ensuite été envoyé aux membres du GT pour compléter la liste des démarches participatives connues par eux.
- La séance 2, 18/01/2021, s'est axée sur les instances de gouvernance avec l'intervention de membres du 5ème collège du CNLE (Conseil National des Politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale) collège composé de personnes concernées et l'intervention de Simon Shaw, professionnel, de Food Power réseau britannique de collectifs citoyens avec des personnes en situation de précarité qui luttent contre la précarité alimentaire.

La séance 3, 08/03/2022, s'est focalisée sur la participation dans des projets de lutte contre la précarité alimentaire, dans leur étape d'élaboration. Frédéric Pellé, directeur de Vrac 29 a présenté le processus de construction d'un groupement d'achats dans un quartier populaire de Brest avec des personnes du quartier, et leur implication dans le projet de recherche-action des Civam "Accessible". Stéphanie Ambellié, professionnelle, coordinatrice de Label Epicerie et Marie, adhérente en situation de précarité et bénévole ont présenté ce tiers-lieu alimentaire à Coudekerque-sur-Branche, son mode de fonctionnement et de gouvernance.

- La séance 4, du 03/04/2022, a été consacrée à l'expérience usager/utilisateur, utilisée dans le domaine de la santé, que ce soit pour des projets ou des instances de gouvernance. Christian Saout, membre du collège de la HAS (Haute Autorité de Santé), est intervenu pour rendre compte des instances participatives initiées au sein de la HAS. Anne-Laure Carlier, consultante du cabinet Oresys, a présenté une méthode qui s'appuie sur le recueil d'expériences vécues par les premiers concernés, et la manière dont cela conduit à des transformations des usages et des créations de parcours pour les personnes en situation de précarité.
- La séance 5, du 28/06/2022, a été consacrée à la présentation et mise en discussion des résultats d'enquête sur les retours d'expérience de personnes en situation de précarité impliquées dans des instances de décisions politiques, et les professionnels qui les accompagnent. Chloé Abeel, chargée de participation au Conseil National de l'Alimentation (CNA), a présenté ensuite le dispositif participatif pour construire l'avis du CNA sur la précarité alimentaire en 2022. Enfin, nous avons discuté de l'intégration de personnes en situation de précarité au sein du Cocolupa et de ses modalités, tout en faisant une proposition d'amendement de sa charte.
- La séance 6, du 20/09/2022 a été consacrée à la discussion sur le plan de la présente synthèse puis à des échanges sur les enjeux de formations pour que professionnels de l'action sociale et du monde associatif, mais aussi les bénévoles soient formés au changement de posture, au développement du pouvoir d'agir et à l'action collective. Emeline Tête, du PAT SUD 54 et Marie Walser, de la Chaire Unesco Alimentation du monde ont présenté des initiatives de formation des travailleurs sociaux ; Laurent Seux a présenté le travail sur un guide pour des démarches de démocratie alimentaire dans le cadre du projet Territoires à VivreS.
- La séance 7, du 15/11/22 a été consacrée au débat entre membres du GT sur les préconisations issues des réflexions menées lors des différentes séances. Une séance exceptionnelle le 21/11/22 a eu lieu pour confirmer les préconisations à prendre en compte dans le cadre d'une concertation sur le fonds d'aide alimentaire durable (première réunion de concertation le 23/11/22). Une dernière séance exceptionnelle a eu lieu le 16/12/22 pour la validation des préconisations issues de ces réflexions.

Encadré 2 : Méthode pour le retour d'expériences de la participation dans des instances de décisions sur la précarité

Ce retour d'expérience s'est fait auprès de personnes en situation de précarité, investies dans des enceintes de décisions politiques, et auprès des professionnels qui les accompagnent pour cela, via :

- un entretien collectif avec des groupes de personnes concernées, co-animés avec les structures d'accompagnement ;
- un questionnaire adressé aux animatrices de structures de participation et des échanges bilatéraux en complément.

<u>Cette méthode a été co-construite avec les membres du GT5</u> : les participants ont d'abord identifié des groupes qui ont une pratique de la participation reconnue dans différentes instances comme :

les instances de politiques alimentaires (les Plans alimentaires territoriaux - PAT); les instances de santé (Conseil National de la Santé); les instances de lutte contre la pauvreté/exclusion (DREETS, CNLE, etc.); les instances de lutte contre le chômage (les départements). L'objectif était d'interroger au moins un groupe spécialisé dans chaque domaine identifié. Une proposition d'animation pour faire le retour d'expérience avec les groupes a été travaillée en séance de GT, ainsi que les éléments du questionnaire à faire remonter. Les résultats d'enquête ont été présentés et discutés en séance.

Les groupes qui ont participé : Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées de Bourgogne-Franche-Comté (CRPA BFC), Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées (CNPA), CNLE, Labo CAP du PAT Sud 54 en Terres de Lorraine, CRPA Normandie, la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Bourgogne-Franche-Comté (FAS BFC).

- 4 entretiens collectifs (2 en ligne, 2 en présentiel) ont été réalisés avec le CRPA BFC, le CNPA, le 5° collège du CNLE et les membres du Labo CAP du PAT SUD 54 en Terre de Lorraine ;
- le questionnaire en ligne a été rempli par les 6 structures mentionnées ci-dessus, et des échanges bilatéraux ont eu lieu avec les animatrices des groupes.

Deux entretiens complémentaires ont eu lieu avec les professionnels du Conseil National de l'Alimentation (CNA) et Pierre Arène, de Mission publique, pour tenir compte de l'expérience menée pour l'avis sur la précarité alimentaire, à travers des débats autoportés et un panel citoyen bicéphale, 10 personnes ont été tirées au sort, tandis que les 10 autres participants ont été choisis sur un critère de précarité alimentaire.

Résumé (Retour au sommaire)

Ce travail est issu d'un premier constat, pointé dans le plan d'action du Cocolupa : si la participation existe déjà dans de nombreux espaces, que ce soit dans les projets ou dans le domaine de l'action publique, elle reste à déployer pour des réponses qui favorisent le développement du pouvoir d'agir individuel et collectif, pour des réponses ajustées aux situations des personnes en situation de précarité et transformatrices de l'action publique.

Les réflexions de ce GT confirment pour cela des observations faites par ailleurs : une telle ambition nécessite de « faire avec » les personnes concernées, de les considérer comme parties prenantes ; un certain nombre de conditions, pratiques et éthiques, et des méthodes sont requises pour assurer une telle ambition, pour que les personnes soient ces parties prenantes et co-décisionnaires.

Les retours d'expériences au sein d'instances existantes et présentés en GT soulignent que si un certain nombre de conditions ne sont pas remplies (des conditions matérielles, de méthode d'écoute et prise en compte etc.), la participation peut même s'en trouvée découragée. Fort de ces retours - des professionnels associatifs et publics, des personnes concernées – et des discussions en GT, plusieurs défis à relever ont été identifiés pour assurer les conditions de participation des personnes dans les projets autant que pour les politiques publiques :

- Un changement de posture (considérer les personnes, ne pas les stigmatiser pour leur vécu de la précarité, etc.);
- Un besoin de formation et d'information pour toutes les parties prenantes de démarches participatives, sur la précarité, mais aussi sur les aspects multidimensionnels et systémiques des enjeux d'accès à l'alimentation;
- L'usage de méthodes claires et adaptées : dans les politiques publiques, pour mener une démarche participative de co-construction, pour savoir prendre en compte l'avis des personnes concernées, pour ne pas générer de frustrations, etc. ; dans les projets, pour savoir comment initier, construire, et maintenir une dynamique de mobilisation citoyenne ou un projet, sur un sujet particulièrement intime comme l'alimentation ;
- Assurer les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre et garantir les conditions de participation (moyens d'animation, logistiques et matériels etc.) La participation demande un investissement en temps, en énergie et ressources humaines forts. Elle dynamise les projets et met en place des passerelles proactives pour sortir du cercle vicieux de la précarité. Pour autant, elle n'est pas toujours soutenue ou considérée comme l'un des postes à financer dans les projets d'accès à l'alimentation;

- Assurer la valorisation et la capitalisation de la participation (juridique, éthique, voire financier)
 pour les personnes (la question de la valorisation se pose en ce qui concerne la participation dans les espaces de politiques publiques);
- Partager les moyens d'identification et de mobilisation des publics en situation de précarité qui sont éloignés et mal connus des pouvoirs publics, et parfois difficiles à mobiliser du fait de leur situation difficile;
- Une clarification nécessaire de la gouvernance des politiques alimentaires et du bon niveau de participation attendue selon l'espace de gouvernance investi : de multiples politiques publiques ont des conséquences sur les situations de précarité alimentaire

 depuis les politiques d'organisation du territoire jusqu'aux politiques de lutte contre la précarité.
 Mais les actions sont pensées en silo et les instances sont nombreuses. Par ailleurs, ces dernières ne sont pas toutes des espaces de décision et autorisent des formes de participation différentes (consultation, co-construction, co-décision etc.). Clarifier les espaces de gouvernance permet d'adapter la démarche, pour éviter les frustrations et ne pas faire « de la participation partout » mais au sein des espaces de décision.
- Pour la participation aux actions de lutte contre la précarité alimentaire (dans les projets), le mode de gouvernance, plus participatif et partagé, est important si l'on veut permettre la coconstruction, la connaissance des besoins et des personnes au bénéfice de ces actions, et accompagner une transformation des pratiques et leur co- évaluation au fil du temps.

Nos recommandations au regard de ces constats (Retour au sommaire)

Recommandation 1 : « Faire avec » : inscrire la participation des personnes en situation de précarité depuis les méthodes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets, dispositifs ou politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire.

Recommandation 2 : Ancrer la participation dans une démarche <u>méthodologique</u> éprouvée, claire et transparente pour éviter l'instrumentalisation ou le sentiment d'une présence « alibi ». Partager ce cadre avec les parties prenantes, pour les mêmes raisons, en anticipant notamment les conditions de prise en compte des propositions des personnes.

Recommandation 3 : Assurer des moyens financiers et humains pour le maintien et le développement de démarches participatives animées dans les projets ou dispositifs participatifs institutionnels de lutte contre la précarité alimentaire. Cela nécessite de garantir les conditions pratiques et logistiques qui répondent à la fragilité vécue par les publics en précarité alimentaire ; de considérer des frais de fonctionnement particuliers pour l'animation dans les budgets de projets ou de démarches participatives.

Recommandation 4 : Valoriser les changements positifs induits par la participation et en informer les participants. Valoriser et capitaliser les résultats des travaux de participation avec les personnes qui y ont travaillé.

Recommandation 5 : Former et informer bénévoles et professionnels à l'animation et aux démarches participatives ; y intégrer une approche multidimensionnelle de l'alimentation (par le biais de coformation notamment), et une approche systémique des enjeux d'accès à l'alimentation durable et de qualité.

- Pour bénévoles et professionnels via la proposition de parcours de co-formation des différentes parties prenantes et dans une approche qui croise les savoirs, y compris ceux issus de l'expérience de la précarité, avec les personnes qui les vivent;
- Pour bénévoles et professionnels *via* la formation aux méthodes d'animation de groupes, de construction de dispositifs participatifs, d'accompagnement de groupes pour préparer les réunions, faciliter les prises de parole etc.
- Pour les professionnels, en faisant évoluer la formation des travailleurs sociaux, en y incluant la thématique de la participation, la place et le rôle des usagers. En intégrant dans ces cursus une approche multidimensionnelle de l'alimentation, et une approche systémique des enjeux d'accès à l'alimentation durable et de qualité;

Recommandation 6 : Changer les mots et les désignations - conserver une désignation simple et digne pour ne pas enfermer les personnes dans des places assignées par la société : ne plus utiliser le terme de bénéficiaire, problématique pour les personnes.

Recommandation 7 : Travailler en partenariat d'acteurs, pour encourager la mobilisation des parties prenantes dont les personnes en situation de précarité. Avoir une vraie politique d'accueil, de rencontre conviviale pour soutenir la mobilisation des personnes qui font l'expérience de la précarité alimentaire.

Recommandation 8 : En cohérence avec les travaux du GT1 sur la préfiguration d'un observatoire de la précarité alimentaire, du GT3 sur la préfiguration d'une plateforme de capitalisation et du GT8 sur la définition de pratiques novatrices, faire une veille et une capitalisation, au national et à l'international, des dynamiques participatives dans les projets et politiques de lutte contre la précarité alimentaire.

Recommandation 9 : Engager une réflexion sur la valorisation financière par indemnisation non fiscalisée des personnes des groupes mobilisés pour participation aux instances institutionnelles sans déstabiliser l'équilibre précaire de leurs prestations sociales².

Propositions spécifiques pour les instances de décisions :

Recommandation 10 : Expliciter et préciser les attentes et modalités de participation dès lors que le processus de participation est décidé et que la démarche se lance.

Recommandation 11 : Établir un recensement des lieux de participation qui répondent aux critères de qualité énoncés et qui peuvent être interpellés sur des sujets concernant la précarité alimentaire et la transformation de l'aide alimentaire.

Recommandation 12: Inscrire dans l'article 3 de la charte du Cocolupa les personnes concernées par la précarité alimentaire parmi les catégories d'acteurs participant au Cocolupa.

Recommandation 13 : Assurer la participation des personnes en situation de précarité alimentaire dans le cadre du Cocolupa par la constitution d'un groupe ou comité participatif, répondant aux enjeux suivants :

Un groupe / comité participatif est constitué au sein du Cocolupa pour assurer l'expression et la prise en compte des différents savoirs d'expérience des personnes en situation de précarité alimentaire et des bénévoles / pair-aidants. L'objectif étant d'assurer au sein du Cocolupa une approche et une analyse des sujets par différents savoirs (y compris académiques, des travailleurs sociaux etc.). Autrement dit, le mode de participation préconisé est un groupe constitué et non la participation individuelle de personnes en précarité dans d'éventuels groupes de travail.

Le périmètre de ce comité et sa constitution sont à définir, au regard des éléments suivants :

- dans sa composition, il doit assurer la représentation de la diversité des situations de précarité alimentaire (en particulier au niveau des profils socio-économique et des espaces géographiques) et faire place à la diversité des modes d'action de lutte contre la précarité alimentaire ;
- il peut être saisi pour consultation, propositions, co-décisions, suivi et évaluation sur des projets et des orientations, à condition de préciser en amont les types de participation attendues, la démarche et le processus de décisions, l'objet de la participation. Cet aspect impliquerait un changement par rapport au mode de fonctionnement du Cocolupa et ses groupes de travail entre 2021 et 2022. Les orientations du fonds d'aide alimentaire durables, la sélection, suivi et évaluation des projets pourraient faire partie des objets traités car il ne faut pas multiplier ces comités participatifs.

² Certaines associations, comme la Croix Rouge Française ne se prononcent pas sur cette recommandation. L'indemnisation des personnes intervient dans le cadre d'instances institutionnelles, susceptibles par ailleurs de porter des actions. L'expérience du CESE peut être inspirante à ce sujet, l'institution ayant expérimentée une rémunération sans effets sur les revenus des personnes.

- les conditions de participation (pratiques, matérielles et immatérielles) doivent être assurées pour la réalisation de cette participation : une condition qui n'est pas remplie à ce jour dans le cadre du Cocolupa (notamment du fait de réunions en visio-conférences exclusivement, du besoin d'ordres du jour précis et envoyés en amont, de soutien à la formation, d'accompagnement pour la mobilisation concrète des personnes etc.);
- la méthodologie de travail du groupe (mode bicéphale etc.) doit être choisie et validée en lien avec les résultats du livrable et les méthodes inspirantes soulignées par la synthèse des travaux du GT5 :

Recommandation 14 : Travailler les modalités et les méthodes d'implication des personnes concernées par la précarité dans les PAT pour inscrire de manière pérenne leur participation dans la gouvernance des PAT et pour renforcer le volet justice sociale de cette politique.

Recommandation 15: Réaliser une cartographie des PAT qui assurent une gouvernance et/ou la réalisation de leur diagnostic de territoires avec des personnes concernées par la précarité alimentaire pour répondre aux objectifs de justice sociale qu'ils se donnent. Mener une étude sur ces modalités d'implication des personnes concernées dans les PAT, identifier en quoi cela influence la manière de poser les problématiques et les solutions à une échelle territoriale et en termes d'aménagement du territoire.³

Recommandation 16 : Impliquer ces groupes dans la réalisation des diagnostics et observatoires des PAT sur les territoires, et au niveau national, en réponse à l'objectif annoncé de justice sociale.

Recommandation 17: La participation doit être un vecteur d'insertion sociale vers l'emploi : permettre la systématisation d'une validation des acquis de compétences et d'expérience pour leur contribution dans des groupes de participation (à l'image du CNPA et CRPA)⁴.

Propositions spécifiques aux projets de lutte contre la précarité alimentaire

C'est un changement de culture qui est en question. La participation ne doit pas seulement être l'occasion de faire parler la catégorie « personnes en précarité », mais elle doit permettre aux bénévoles, professionnels, associatifs, responsables de dispositifs, de participer à construire des préconisations croisées et des actions communes. La participation contribue au passage souhaité de la culture de la charité qui nous a tous mobilisé vers la mise en œuvre d'un droit à l'accès digne et durable à une alimentation de qualité, en quantité suffisante.

³L'enquête menée pour le GT5 a montré des difficultés et des interrogations sur la participation des personnes concernées au sein des instances de politiques alimentaires.

⁴Une recommandation particulièrement appuyée dans le cadre du GT, et notamment lors de la séance 3 avec un travail du Secours populaire pour faire reconnaître le bénévolat mais aussi dans les entretiens complémentaires, avec les animatrices du 5ème collège du CNLE comme celle du CNPA ont toutes les deux souligné l'importance de cet enjeu de valorisation qui nécessite à la fois la création d'un statut officiel de la participation et un budget pour de l'accompagnement. Témoignage aussi du retour d'expériences : dans ce cadre, certains ont témoigné de leur souhait, après l'expérience de participation, de trouver un travail, reprendre des études, monter un projet. Par exemple, un des délégués du CNPA a créé plusieurs associations locales, une pour accueillir les personnes migrantes, et une pour lutter contre la précarité alimentaire, et il a décidé de faire une formation de travailleur social.

Recommandation 20 : que les animateurs et animatrices de ces dynamiques offrent des garanties de méthodes ; qu'ils disposent d'un mandat clair pour animer et accompagner la démarche et la dynamique de groupe.

Recommandation 21 : Concevoir les actions ensemble – la participation est au cœur de la méthode de conception et de priorisation de l'action. Elle doit permettre de donner la parole aux personnes concernées pour analyser leurs parcours et difficultés et faire des propositions d'amélioration. Les méthodes sensibles et à partir de la connaissance des territoires, éprouvées, sont à favoriser.

Recommandation 22 : Améliorer et transformer ensemble – la participation doit être le support de travaux en « social design » qui permettent l'amélioration et la transformation des pratiques.

Recommandation 23 : Évaluer et capitaliser ce qui est construit ensemble, ce qui permet de mettre les capacités en commun, la pérennité des démarches de participation dans les projets

Recommandation 24 : Travailler les conditions de gouvernance partagée dans les projets de lutte contre la précarité alimentaire (proposer des outils de gouvernance reconnus et validés, mettre à disposition des porteurs de projet des outils référencés et des formations).

I. Cadre général des conditions de la participation des personnes en situation de précarité pour la lutte contre la précarité alimentaire

(Retour au sommaire)

La participation revêt une dimension éminemment politique et les différents modèles de participation varient selon les formes de gouvernement. La notion est elle-même polysémique : c'est ce qui explique à la fois son succès et ses limites ! Elle s'est construite en France de manière disparate avec « un ensemble de procédures, de dispositifs et de pratiques, inégalement institutionnalisés »⁵.

Si les modalités et les intentions peuvent être diverses, celles qui étaient visées dans le plan du Cocolupa étaient claires : il s'agit, à travers la participation de « prendre en compte les problématiques spécifiques à chaque public, (...) de mieux répondre à leurs besoins et leur donner du pouvoir d'agir » en identifiant les conditions de participation dans les « instances de travail et de décision et directement dans les projets qui les concernent – au vu de son potentiel de transformation ».

Les mêmes constats⁶ sont fait par l'Ansa, à partir de son travail de recherche et de veille, qui observe ce que l'on peut attendre à court et long-terme d'une telle participation :

- A court-terme : permettre à chaque personne de renforcer sa capacité d'action et d'être actrice de son propre projet
- A moyen-terme : construire ou améliorer les actions destinées aux personnes
- A long-terme : optimiser la qualité, l'efficacité et la légitimé de l'action publique

La participation s'inscrit à différents niveaux d'une démarche : elle peut être globale ou partielle, à un moment ou plusieurs moments. Les personnes en grande pauvreté sont généralement exclues de ces processus, depuis les constats jusqu'à l'élaboration de solutions, et des prises de décisions car elles vivent déjà en situation de « mise en retrait » de la société, conséquence en partie des phénomènes d'exclusion sociale ou de discrimination. La présence des personnes concernées par la précarité est cependant de plus en plus requise dans le cadre de l'approfondissement du processus démocratique.

⁵ Blatrix C, Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France, in « Le débat public : une expérience française de démocratie participative », 2007), pages 43 à 56.

⁶ Ansa, Rubrique 4, fiche pratique « Associer les personnes concernées à la coordination » : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/17 Participation PersonnesConcernees 0.pdf.

Les interventions et retours d'expérience dans le cadre des séances de ce GT, socle de discussions avec les participants, ont permis d'identifier des principes incontournables pour les ambitions décrites :

- penser dès le départ tout dispositif public ou d'action (projet) pour la lutte contre la précarité alimentaire avec les personnes concernées par la précarité (1);
- divers types de participation servent différents objectifs (concertation, consultation, co-décision etc.): ces attendus doivent être précisés et explicités au début de toute démarche (2);
- la participation se joue depuis l'émergence de la proposition, à l'élaboration jusqu'à l'évaluation (3);
- un tel niveau de participation ne se décrète pas mais nécessite que des conditions éthiques, méthodologiques et matérielles soient remplies (4).

I.1 Penser et faire avec les personnes, dès le départ du projet ou de l'élaboration d'une politique publique

(Retour au sommaire)

Une partie des échanges et des retours d'expériences lors de ce GT incarnent les constats faits par l'Ansa sur les atouts potentiels de la participation (développement du pouvoir d'agir, amélioration des dispositifs et actions destinées aux personnes, efficacité et légitimité de l'action publique) – et que l'on retrouve dans les attentes du plan d'action initial du Cocolupa.

Des conclusions que l'on comprend car les personnes qui vivent des situations de précarité, par leur vécu, leur expérience, l'expression de leurs besoins spécifiques et leur analyse de la société permettent de co-construire des solutions adaptées à leur situation et de contribuer en tant que citoyen. C'est ce que pointent les membres du 5° collège du CNLE : « On vit des choses où on voit les conséquences des décisions politiques"⁷, quand un autre disait "on est sur le terrain. Aujourd'hui c'est très compliqué de manger à notre faim, sans calculer, donc c'est très important que vous demandiez ce qu'on en pense. Nous, les personnes, on est concernés, on voit qu'on galère, les gouvernants votent des lois, mais ça n'a rien à voir »⁸. C'est aussi ce que pointent les délégués du CNPA sur l'enjeu de leur contribution : « Les décideurs (...) ne vivent

15

 $^{^{7}}$ Entretien collectif avec des membres du $\mathrm{5^{e}}$ collège du CNLE le 21/04/22.

⁸ Idem.

pas la précarité. Il est donc nécessaire que des personnes en situation de précarité témoignent et coconstruisent avec eux des politiques qui les concernent. »9

Leur retour d'expérience met en exergue la reconnaissance qui se joue dans cette prise en compte, et donc aussi la légitimité de l'action : c'est un moyen « d'avoir un peu plus d'empathie, de considérer les personnes... parce qu'on nous accuse toujours d'être des potentiels fraudeurs »; une autre témoigne que « les politiques ils pensent toujours que s'ils sont pauvres c'est qu'ils l'ont cherché, ils dépensent sans compter... Ils ne comprennent pas ce que c'est la pauvreté parce qu'ils ne l'ont pas vécue »¹⁰. Cette reconnaissance politique se joue d'ailleurs aussi dans les projets d'accès à l'alimentation. Marie, adhérente et bénévole du tiers-lieu alimentaire « Label Epicerie » témoignait ainsi que « participer à une solidarité avec les producteurs, contribuer au collectif par mon achat que je bénéficie d'un prix ou non. Le fait d'être présent, aider une femme à porter ses courses, c'est contribuer au collectif. » ¹¹ On perçoit avec cette citation que se sentir partie prenante – d'un projet, de la société - peut avoir de effets non négligeables pour l'estime de soi pour les personnes, et plus largement pour la vitalité démocratique.

Cette citation souligne aussi l'un des constats récurrent du groupe : en quoi ce « faire avec » et non seulement « pour les personnes » fait sortir de certaines représentations, à l'image d'une analyse en termes d' « aidants/aidés ». Plus généralement, « pour les professionnels ou les bénévoles, ces échanges et partages obligent à réinterroger les pratiques et la manière de penser, et les représentations »¹². C'est à partir de cette remise en question, issue du partage du vécu, qu'est apparue la capacité transformatrice de la participation pour les actions et politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire. « La participation conçue comme

« Acteurs et Partenaires (...) permet de décloisonner et de ne pas laisser les personnes fonctionner dans leur coin »¹³.

Aussi le constat a maintes fois été fait par les intervenants, les intervenantes et les membres du GT sur l'importance de « faire avec » et non seulement pour, et ce dès le début de la démarche (projet ou politique publique). « Ça aurait été génial qu'elles interviennent au tout début du Cocolupa (...) ça aurait été très inspirant et aurait permis de cadrer nos réflexions, nos envies et nos besoins, de sortir du cadre et de proposer des alternatives innovantes. » concluait une participante du GT en septembre. Ce qui engage à construire des méthodes adéquates, des moyens etc. (voir plus bas).

 $^{^{\}rm 9}$ Entretien collectif avec les délégués du CNPA, le 22/05/22.

 $^{^{\}rm 10}$ Entretien collectif avec des membres du 5° collège du CNLE le 21/04/22.

¹¹ CR de la séance 3 du 08/03/22 du GT5 du Cocolupa, voir Resana.

¹² Le croisement des savoirs et des pratiques – Quand des personnes en situation de pauvreté, des universitaires et des professionnels pensent et se forment ensemble, (Éditions de l'Atelier, Éditions Quart Monde, 2008).

¹³ Entretien collectif avec le labo CAP, le 16 mai 2022.

Encadré 3 – Deux exemples de démarche qui tiennent compte de l'expérience vécue comme l'un des savoirs convoqués

Exemple de la Haute Autorité de Santé

Il ne s'agit pas de produire de la référence scientifique mais du consensus entre parties prenantes (professionnels et universitaires d'un côté, et usagers, de l'autre côté). La prise en compte des expériences des usagers ressort toujours du consensus d'experts, les usagers étant considérés alors comme des experts à parité avec les juristes, les chercheurs en sciences humaines et sociales, et tous les autres types de sachant. La place des président(e)s de GT et de Commission est essentielle pour permettre la prise en compte de l'expérience des usagers. Des garanties sont aussi apportées par les guides méthodologiques qui fixent les règles de la prise en compte des contributions des experts dans la détermination d'une référence de pratiques ou dans les évaluations.

Exemple des labos CAP du Plan Alimentaire Sud 54 enTerre de Lorraine: les participants, personnes en précarité alimentaire, professionnels et bénévoles font des constats, les analysent et dans un deuxième temps ils proposent des actions de changement dans la politique, dans les projets et construisent ensemble des actions sur un territoire du PAT sud 54 (pour plus d'informations, voir en ligne).

1.2 Dans les projets comme les enceintes de décisions : une clarification préalable sur le type de participation attendue

(Retour au sommaire)

Lors de la séance 4 du GT, Christophe Saout pointait, à partir de plusieurs années d'expériences dans le milieu de la santé, **l'impératif de clarification**: de la nature de l'instance dans laquelle les personnes vont participer; du type de participation proposée (consultation, décision etc.); des modes de contributions attendues (témoignage, co-construction etc.) et de leur prise en compte. **Ce point est déterminant** dans la mesure où il en découle des méthodes et démarches différentes et qu'il permet d'éviter les frustrations, désillusions et écarts possibles entre décideurs et citoyens.

Ce préalable se retrouve dans le kit de la participation citoyenne réalisé par l'Ansa¹⁴ dans le cadre du HCTS en 2017. Ces principes rejoignent ceux qui ont été évoqués à titre individuel ou pour combler le fossé entre les décideurs et les personnes en situation de précarité :

- Clarifier et afficher les objectifs de la démarche et le niveau de participation attendu en prenant en compte les contraintes (financières, organisationnelles, juridiques, politiques, etc.) et les marges de manœuvre d'un projet ou d'une politique publique;

¹⁴Pour accompagner les partenaires et acteurs des politiques des solidarités dans ce type de démarche, le ministère de la Solidaritÿet de la Santé a conçu en 2016, en collaboration avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) un « kit de la participation citoyenne », en lien avec un groupe de travail constitué de professionnels, de responsables d'associations et de citoyens. Ce kit a été actualisé dans le cadre du groupe de travail du Haut conseil en travail social qui a précédement remis

un rapport sur « La participation des personnes accompagnées à la gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux », juillet 2017.

- Préciser l'environnement de la démarche de participation et ses interactions avec d'autres instances ou démarches de participation des professionnels ;
- Éviter toute « participation alibi », l'instrumentalisation, le côté « faire-valoir » ou la participation réduite à de seuls témoignages ;
- Concevoir l'évaluation au moment de fixer les objectifs.

On souligne en complément de ces constats sur la « participation alibi », le besoin exprimé de se sentir utile et contributeur à des changements par la participation : une membre du CNLE signalait « l'attention (à) ce qu'il y ait une vraie participation, que les décisions ne soient pas déjà prises sans nous », ou encore cette autre membre « Avant quand les gens descendaient dans la rue ça avait un impact, maintenant plus, donc ce genre d'espace c'est important » ; a minima, pour Sonia, en séance 2 du GT « il faut être attentif que la personne soit utile, que ce soit pas juste de la pub pour calmer des foules. Il ne faut pas frustrer les personnes qui vont venir intervenir ». On peut encore mentionner ces propos d'une membre du 5° collège « Ce qui me motive c'est ce qui change, par exemple la prime Covid pour les étudiants ou encore les serviettes hygiéniques gratuites, et de me dire qu'on peut aller plus loin. »¹5 Simon Shaw, coordinateur du réseau Food Power en Angleterre, un réseau faisant appel à l'éducation populaire pour la participation des personnes concernées à la lutte contre la précarité alimentaire, affirmait dans la même perspective qu'une des conditions de la participation était d'être "dans un espace de « défi », c'est-à-dire un espace où elles [les personnes concernées] se sentent en capacité de contester le statu quo et d'exercer leurs droits."¹6 Lorsque ce qui est dit et exprimé débouche sur des propositions, cela donne sens à la participation. « Quand ça remonte aux élus, au niveau national, Conseil National de l'Alimentation, par exemple, oui »¹7.

Pour Caroline Desprès, médecin et anthropologue « S'il est politiquement correct de faire participer les personnes impliquées, notamment précaires, certaines de ces personnes ont relaté des expériences antérieures où elles étaient conviées à participer alors que tout était déjà décidé. ». Aussi faut-il se demander « Quelle place leur est faite en amont pour élaborer des principes dans les concepts, d'intervenir dans le périmètre d'un projet, sur la thématique et à la fin, où est leur place dans les processus de décision et d'évaluation ? »¹⁸.

1.3 La participation : de l'élaboration à l'évaluation, en passant par la restitution aux acteurs (Retour au sommaire)

L'ensemble des séances du GT5 a pu rendre compte de l'importance de la participation aux différentes étapes d'une démarche de décision ou d'un projet : depuis son élaboration jusqu'à

 $^{^{\}rm 15}$ Entretien collectif avec des membres du 5° collège du CNLE le 21/04/22.

 $^{^{\}rm 16}$ CR séance 2 du 18/01/22 du GT5 du Cocolupa.

¹⁷ Idem.

¹⁸ Terre de Lorraine, fiche labo CAP du 16 mai 2022, en ligne, p.13.

son évaluation et la capitalisation. Ces dernières peuvent d'ailleurs permettre des restitutions aux acteurs et actrices participants.

La validation des propos par les participants, la valorisation des publications, la pérennisation de celles-ci et la mise à disposition pour capitalisation des travaux et de leurs résultats sont les autres enjeux de la participation. Comme nous l'avons entendu dans les rencontres du GT5 ou dans les entretiens, les rapports, les synthèses, les conférences de consensus, les notifications de décisions peuvent être des pièges où la participation échoue et la parole partagée est captée mais peu restituée.

Un manque de retours a notamment été déploré lors de deux entretiens collectifs : « On manque de retours, on ne sait pas qui lit les avis réalisés dans les groupes de travail ». Les participants demandent « plus de retours, plus de transparence », « au moins savoir que les personnes ont lu nos travaux » ¹⁹.

Autre point d'attention soulevé : le cadre de la capitalisation de la parole doit permettre une « parole non formatée » et une prise de parole facilitée. La valorisation et la capitalisation doivent en tenir compte, tout en assurant un langage commun pour se comprendre. Lors des séances avec le panel citoyen du CNA, les organisateurs ont ainsi fait le choix d'une animation en retrait où l'animateur essaie au maximum de ne pas reformuler, la majorité des séances ont été enregistrées pour respecter les verbatim des participants (comme dans le GT5). La définition en début de séance de l'anonymisation ou non des verbatims doit se faire avec l'accord des participants. Dans les labos CAP l'enregistrement et le décryptage des séances est systématique après accord des participants et les restitutions des groupes se font à chaque séance avec validation.

Hervé Marchal met cependant en garde sur une utilisation mal gérée des données obtenues lors de travaux participatifs. « Toute production de données répond à des envies, des intérêts, des objectifs plus ou moins assumés. (...) la production de données qui sont toujours « données

» d'une certaine façon et donc pas vraiment neutres, pour le moins. C'est dire, au passage, si le philosophesociologue Bruno Latour a raison de dire qu'il est préférable de parler « d'obtenues » »²⁰. Une grande vigilance doit nous animer dans les travaux de valorisation et de capitalisation des actions de participation, mettant en avant le cadre éthique prédéfini.

٠

¹⁹ Entretien collectif avec des membres du 5° collège du CNLE le 21/04/22 et CRPA.

²⁰ Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy, « Livre blanc des Métamorphoses, COVID19, synthèse de contributions citoyennes d'avril à novembre 2020 », Février 2021, en ligne https://cartodebat.fr/metamorphose, p.3.

Encadré 4 - Évaluation participative d'une expérimentation sur le retour au logement pour des ex-détenus (2017)

Mené par Mission Publique, une évaluation à trois étapes :

En lancement de la démarche : Évaluation ex-ante avec les financeurs, les partenaires, et les 2 associations pilotes pour une évaluation ex-ante (qui a abouti sur la construction d'une grille d'évaluation)

Évaluation à mi-parcours : Intégration des sortants de prison impliqués dans l'expérience pour une évaluation qui a permis de revoir le référentiel d'évaluation

Évaluation ex-post (à la fin de l'expérimentation) : Organisation d'une évaluation de fin en présence des sortants de prisons sur base de scénario pour penser la plus-value et les limites de l'expérimentation.

1.4 Trois préalables pour un cadre adapté : éthique, méthodes, conditions logistiques et matérielles

(Retour au sommaire)

De manière générale, que ce soit pour les instances ou les projets, les membres du GT ont relevé lors des séances les conditions ci-dessous pour un cadre adapté. **Elles sont**

particulièrement ressorties lors des entretiens collectifs menés dans le cadre de l'enquête exploratoire.

I.4.1 Cadre éthique :

Pour Caroline Desprès, médecin et docteure en anthropologie sociale, impliquée dans l'initiative de la « dignité dans les assiettes », l'animation doit respecter une éthique qui souvent ne fait pas partie des attentes des comités d'éthique, plus centrés sur les questions du respect de la vie privée et la conservation des données. Cette éthique est une posture face à des populations vulnérables : il ne faut pas fragiliser. D'autant plus sur la question de l'alimentation, une question particulièrement intime.

• Participer : une démarche volontaire

Le choix de son engagement doit être laissé au participant, tout comme le choix du niveau d'engagement. L'absence d'injonction est essentielle. D'autant plus que les trajectoires des personnes sont souvent difficiles et peuvent conduire à des ruptures dans les dynamiques de participation.

• Tenir compte de la situation des personnes qui participent

Le quotidien doit être stabilisé pour participer à des réunions où il faut réfléchir, élaborer, avoir la capacité d'écouter les autres. Les obstacles sont nombreux en lien avec la santé, l'épuisement. La mauvaise santé est souvent aussi synonyme de rupture de situation. Il faut veiller à ce que le cadre de participation ne dégrade pas des conditions de vie déjà difficiles. Respecter le choix de chacun d'être accompagné d'un proche, de quelqu'un qui participe déjà ou d'une association ou institution, pouvoir passer au-dessus des soucis de l'existence sont des éléments importants pour protéger les participants.

• Instaurer de la confiance

La participation reposant sur l'expression des personnes, un cadre sécurisant et de confiance est essentiel à ces démarches. Cette dernière prend du temps et se construit au fur et à mesure. « Les difficultés à élaborer les pensées, à mettre des mots sur ses ressentis mais surtout à sortir de la colère qui gronde en nous »; « se permettre de dire « je propose »²¹ : cela se fait dans un processus long et surtout protecteur de la personne. D'autant plus quand l'estime de soi, le manque de confiance en soi est fort. La confiance s'instaure par l'appui de certaines personnes, par un cadre de travail posé et expliqué clairement. Ce cadre, quand il est construit et stable, engage l'ensemble des participants : tant l'animateur, que le groupe, les commanditaires politiques ou institutionnels. Il est aussi lié à la confidentialité et au respect de la vie privée (les éléments doivent rester confidentiels, anonymes dans les comptes rendus sauf en cas d'écriture conjointe et avec l'accord de la personne qui est à l'origine de ces mots)²². Elle tient aussi à la responsabilité partagée de tous les participants pour permettre à chacun de s'exprimer, de parler d'expériences personnelles sans risques.

• Une démarche claire et transparente

Cela a été relevé plus haut : la transparence sur la démarche mais aussi la restitution sur ce qui a été produit, ce dont on a tenu compte garantit à la fois le respect des participants et de leur adhésion. Cette transparence concerne ce qui sera fait, ce qu'il sera possible de faire, les méthodes de validation et les processus de restitutions par les animateurs et les partenaires politiques et institutionnels. Elle passe par la validation par les participants des éléments des rencontres (analyses des décryptages, notes de séances, synthèses) et des temps d'information sur les débouchés d'action, leur développement, leur suivi. Ancrer la participation dans une démarche claire et transparente est, comme souligné plus haut, l'un des moyens pour éviter l'instrumentalisation ou le sentiment d'une présence « alibi ».

1.4.2 Des préalables pour la méthode

• Un cadre méthodologique qui doit intégrer des spécificités

On peut identifier au moins quatre aspects à prendre en compte pour établir la méthode de participation souhaitée dans le cadre GT5 (qui n'est pas celle du témoignage, dimension à laquelle est souvent reléguée la participation) :

- Pour que la participation joue pleinement son rôle il faut qu'elle rende les uns et les autres pleinement acteurs et partenaires. La recommandation de l'Ansa pour ce faire est alors de l'inscrire et de le réaliser dès la conception de la méthode.
- Se donner un cadre méthodologique pour l'ensemble de la démarche : c'est ce qui permet, entre autres, de limiter tout risque d'instrumentalisation et de frustration de

٠

²¹ CR du labo CAP 16 mai.

²² Dans l'entretien collectif mené avec le labo CAP, des personnes ont témoigné avoir mal vécu la participation parce que leur témoignage a été rendu public et des voisins et/ou habitants étaient au courant, d'autres témoignaient de la fragilisation de vie par suite de leurs participations à l'atelier 12 des états généraux de l'alimentation.

la part des participants, en anticipant notamment les conditions de prise en compte des propositions des personnes.

- Les enjeux d'accès à l'alimentation sont particulièrement complexes car multidimensionnels et au croisement de questions agricoles, écologiques et sociales. Produire une parole collective engage des points d'étapes indispensables, comme celui de l'information, appropriation, construction d'une parole collective (pour plus de détails, voir les chapitres II et III).
- Lorsque les personnes qui participent à ces instances ou groupes participatifs vivent en grande précarité et sont concernées au plus intime de leur vie par les questions évoquées, des précautions méthodologiques doivent être construites, validées et les méthodes revisitées et améliorées.

• Un rôle clé des animateurs et animatrices et de la formation de toutes les parties prenantes

On constate de ce qui précède un fort besoin en termes d'animation et de coordination, dès lors que l'on souhaite une participation ambitieuse et pérenne dans la durée (pour l'accompagnement du groupe, les mises en discussion etc.). Dans toutes les démarches présentées en GT, institutionnelles aussi bien que dans les démarches projets, des ressources humaines y étaient dédiées. Une étude sur les épiceries sociales et solidaires, réalisée par l'Institut Godin²³, montre également que seules les épiceries ayant développé des techniques d'animation participatives ont des personnes concernées comme membres actifs de l'association.

Le rôle de l'animateur et l'animatrice, est dès lors crucial, autant que sa formation. Cela implique des enjeux de posture, d'écoute, de mise en retrait, d'appropriation d'outils et méthodes spécifiques pour répondre aux différentes étapes ou moments de la participation (recueil de la parole, évaluation, capitalisation etc.). Cela implique aussi des connaissances particulières sur des sujets comme les situations de pauvreté, les dimensions multidimensionnelles de l'alimentation, et les enjeux systémiques de l'accès à l'alimentation de qualité de toutes et tous, la sociologie de l'alimentation etc., pour déjouer des préjugés et certaines représentations. Ces supports de formation gagnent d'ailleurs à être co-produits pour partie : on parle là d'intervenants/formateurs pairs en co-formation (voir l'encadré ci-dessous).

Un manque de formation à la participation et à ces enjeux peut au contraire contribuer à une démobilisation des personnes concernées. Les propos de l'animatrice du GT14 sur la participation de la stratégie de lutte contre la pauvreté de Bourgogne-Franche-Comté interrogée dans le cadre de l'enquête illustrent ce constat : des séances de formations à

²³ Institut Godin et Secours Catholique Caritas France, Recherche exploratoire sur "les épiceries ouvertes à toutes et à tous" soutenues par le Secours Catholique, Janvier 2022.

l'animation participative ont été réalisées dans le cadre de l'animation des GT de la stratégie pauvreté, mais l'exercice a été difficile pour les professionnels qui n'avaient jamais été sensibilisés à la participation. Autre illustration, l'Ansa a précisément développé une formation-action « Alim'Activ » à destination des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle locale (acteurs de la précarité alimentaire, travail social, et PAT) et dont l'un des modules est consacré à la prise en compte des personnes concernées dans la démarche, avec des éléments de connaissance, de méthode et le témoignage des personnes. Les animateurs et animatrices des PAT sont d'ailleurs désormais identifiés pour cette formation, avec un besoin spécifique d'acculturation aux enjeux de justice sociale²⁴.

Encadré 5 : Une expérimentation de parcours de formation sur la précarité alimentaire pour les travailleurs sociaux - Le module « Précarité alimentaire et travail social » pour L'Institut Régional du Travail Social de Lorraine

Présenté par Émeline Tete (Emplettes & Cagettes dans le cadre du PAT SUD 54 en Terres de Lorraine)

<u>Contexte</u>: l'IRTS contacte la démarche « Dignité dans les assiettes », afin qu'elle soit présentée aux étudiants. 135 étudiants ont été réunis dans l'objectif de les initier à d'autres formes d'accès à l'alimentation sur le territoire (et les possibles formes d'accompagnement vers celles-ci), en proposant un changement de regard à partir du vécu des personnes.

Premier axe: l'information, pour une approche globale de la lutte contre la précarité alimentaire. Il permet de dresser un état des lieux de la précarité alimentaire en France et d'apporter des éléments de connaissances sur le vécu des personnes en situation de précarité alimentaire, alimentés par des témoignages des personnes qui la vivent et les résultats de l'étude « Se nourrir lorsqu'on est pauvre ». Cette partie comprend quatre parties: 1. La précarité alimentaire en France 2. Les réponses apportées à la lutte contre la précarité alimentaire; 3. Un changement de paradigme avec la loi Egalim; 4. La démarche « De la Dignité dans les Assiettes » et ses labos CAP.

2° axe : Évaluation des connaissances et réflexivité autour des pratiques des étudiants futurs travailleurs sociaux. Des questions sont posées aux étudiants sous forme de mini-débats : Selon vos propres mots, qu'est-ce que la précarité alimentaire ?; Qui sont les personnes concernées par la précarité alimentaire ?; Savez-vous combien de personnes bénéficient de l'aide alimentaire en France ? ; Quels sont les préjugés qui circulent dans la société concernant les personnes qui vont à l'aide alimentaire ?; Avez-vous déjà entendu parler des différentes lois en termes de lutte contre la précarité alimentaire ? ; Connaissez-vous les actions du territoire qui luttent contre la précarité alimentaire ?

Des ateliers sont organisés pour :

- Mieux comprendre le niveau de connaissances des étudiants sur la précarité alimentaire
- Créer des espaces de débat et de dialogue entre les étudiants pour qu'ils puissent témoigner et partager leurs avis et expériences de stage
- Transmettre des connaissances et informer sur des actions du territoire qui luttent contre la précarité alimentaire

_

²⁴ CR de la séance 6 du GT5 du Cocolupa, voir sur Resana.

Encadré 6 : Une expérimentation de parcours de formation sur la précarité alimentaire pour les travailleurs

sociaux - Le travail de la Chaire Unesco Alimentation du Monde à l'IRTS de Montpellier

Présentée par Marie Walser, Chaire Unesco Alimentation du monde

Différentes interventions ont eu lieu pour réintroduire **ponctuellement le sujet de l'alimentation à dans le parcours des étudiants** (formation initiale et continue), pour déconstruire le sujet et replacer l'alimentation dans sa perspective multidimensionnelle.

- -Une première intervention auprès d'une classe sur la multi-dimensionnalité de l'alimentation, en lien avec les politiques sociales développées pour répondre à la précarité alimentaire. Des sorties de terrain sont organisées avec les étudiants à Montpellier pour discuter avec les acteurs et personnes concernées. Ce module entend donner des pistes sur comment mettre en œuvre la démocratie alimentaire.
- Une deuxième intervention lors d'un **séminaire santé**, avec l'intervention de Nicole Darmon qui a creusé le **lien entre inégalités sociales et inégalités de santé**, en prenant l'exemple de l'alimentation.
- Une troisième intervention lors d'un module sur le thème de l'écologie, qui visait à montrer que les personnes en précarité étaient encore exclues des discussions autour de la transition écologique. La question de la démocratie alimentaire est abordée en se demandant comment faire en sorte que chaque citoyen soit acteur de la transition écologique.

• Créativité, convivialité, parole : la forme compte !

On imagine souvent la participation comme une réunion autour d'une table... les exemples ont été nombreux pour constater la pertinence d'autres modalités de débats et mise en discussion!

Pour Pierre Arène, les conditions d'animation les plus inclusives possibles seront développées en pariant plus sur la parole que sur l'écrit, étant à l'écoute et attentif dans la facilitation des échanges, avec des petits groupes de travail, en faisant le pari de démarches les plus déconnectées possibles, privilégier le contact par SMS, les messages enregistrés, et par appel téléphonique dans l'organisation et les échanges. Après plusieurs années de coordination du réseau Food Power, Simon Shaw définissait le recours à des techniques créatives comme une des conditions d'inclusivité des personnes concernées qui a aussi pour vertu de garantir le respect et l'estime de soi. Dans l'entretien collectif, les membres du CNLE insistaient aussi sur ce point et plébiscitaient par exemple l'usage du théâtre (aussi dans une approche d'apprentissage)²⁵... « Et j'aime aussi la forme de l'art car elle permet de participer sans l'oral »²⁶;

_

²⁵ Entretien collectif avec des membres du 5° collège du CNLE le 21/04/22.

²⁶ Idem.

Quelle que soit l'étape du processus de participation (recueil de paroles, formalisation d'idées de propositions, information et analyse, co-élaboration des recommandations) ou du niveau de participation souhaité (participation, co-construction etc.), les expériences rencontrées et discutées lors de ce GT5 ont mis l'accent sur la forme : les méthodes devraient laisser place à l'expression, la créativité, la convivialité.

1.4.3 Des conditions pratiques : matérielles et logistiques

Les rythmes et formats des temps de travail

Qu'il s'agisse de monter un projet sur l'alimentation ou de contribuer à un dispositif ou décision publique, la question du format des réunions ou des rythmes a été maintes fois soulevée en GT. Avec un consensus sur:

- Le besoin d'éviter le seul format de réunions assises, de longues heures à discuter : l'art (théâtre, écriture, poésie etc.), le mouvement sont des médiations essentielles - un aspect pointé en particulier par le travail du réseau Food Power en ou encore le retour d'expérience de Marie et Stéphanie, sur le tiers-lieu Label Epicerie.
- Le besoin de penser la disposition dans l'espace : la disposition de la salle a un impact sur la posture et la prise de parole des personnes : en dehors des interventions formelles, éviter les espaces hiérarchisés avec une scène par exemple. Les dispositions en cercle ou en petits groupes ne produisent pas les mêmes effets.
- Le besoin d'alterner à minima des séquences pendant lesquelles les personnes se rencontrent et se voient à distance. Autrement dit, de limiter les rencontres qui ne sont qu'en visioconférences. Les entretiens collectifs ont montré que l'usage de la visioconférence, qui s'est généralisé pendant et à la suite du Covid semblait avoir été mal vécu par un certain nombre : « C'est une grande angoisse de faire des réunions en ligne. Ils font quelques copils en ligne. Mais que ce soit la base de travail c'est impossible ». « Tout le monde n'est pas égal sur la maitrise informatique, tout le monde n'est pas à l'aise pour prendre la parole en ligne »²⁷. Ajoutons que le fait de

rencontrer d'autres personnes, vivre des moments de partage et de convivialité est essentiel pour la cohésion du groupe, donner du sens au projet, permettre aux personnes de sortir de l'isolement et de leurs problématiques²⁸. Dans le cas d'un groupe qui se réunit sur une journée, ou même sur une demi-journée, le moment du repas constitue un élément important pour créer des liens et de la convivialité au sein du groupe. A minima, une collation d'accueil permet d'initier un climat chaleureux, invite les personnes à échanger quelques mots. Ceci est d'autant plus important si les participants viennent de loin et n'ont pas eu le temps de prendre leur petitdéjeuner ou n'en ont pas eu les moyens. Ce temps peut aussi favoriser la

²⁷ Idem

²⁸ C'est aussi ce que montre le travail de recherche-action du Léris : "Une place à table », guide pour la co-construction de tiers lieux de solidarité et de transition alimentaire, Laboratoire d'Etude et de la Recherche sur l'Intervention Sociale (Léris), 30 mars 2022, en ligne.

- poursuite des échanges de manière plus informelle et valoriser l'implication des participants.
- Le besoin de temps: pour s'approprier les thématiques et enjeux, pour l'inter- connaissance et instaurer la confiance et exprimer des situations personnelles. La libération de l'expression et du savoir des personnes en précarité, demande souvent d'inscrire ce travail dans la durée. Mais la question du temps ne concerne pas seulement le processus en soi, mais aussi les temps de rencontre. Une déléguée du CRPA Bourgogne-Franche-Comté témoignait de sa frustration à cet égard: « je voudrais bien qu'on discute aussi sur la participation alibi parce que moi ça m'est arrivée d'aller dans des réunions ou en fait je viens, je suis censée participer mais en fait je ne peux pas prendre la parole parce que y a pas assez de temps, y a pas de temps réservé pour les personnes »²⁹.

La maîtrise de la langue, de la lecture et écriture

La question de la langue a été soulevée car plusieurs personnes rencontrées ne maitrisent pas le français et se sentaient en difficultés pour exprimer leur expérience alors qu'elles participaient à des actions.

• Le langage et le vocabulaire utilisés

Lors de la séance 2 du GT5 cet élément est rappelé lors des discussions : chaque groupe social a un habitus, un jargon qui lui est propre. Il est nécessaire de garantir une égalité dans les discours, afin que tous les acteurs puissent se comprendre, et que les personnes concernées ne tombent pas dans l'autocensure « tout le monde peut comprendre mes mots, est ce qu'on peut faire en sorte que je comprenne les leurs ? » nous disait Sonia Benmaa, membre du 5e collège du CNLE.

L'enjeu de la langue et du vocabulaire c'est éviter au maximum le jargon professionnel, les acronymes, les mots en anglais. Dominique Virlogeux, membre du CNLE et participant du GT5, soulignait ainsi « les acronymes c'est très dur. Il y a les mots et les maux. Les deux s'imbriquent

». En témoignait aussi Tchouka Hindt, membre du 5° collège, lors de cette séance : « Parfois les personnes qualifiées vont arriver avec tout leur jargon. Ça m'est arrivé d'aller chercher des phrases de mon côté sur mon téléphone. Qu'il y ait des power points en anglais, certains n'oseront pas le dire quand ils comprennent pas. » Et la difficulté n'est pas seulement sur le moment mais aussi pour la suite : « Quand on communique avec simplicité, parfois les retours sont très complexes. On a du mal à les comprendre et les transmettre. » 30. Plusieurs membres du CNLE, dans le cadre de l'entretien collectif, ont d'ailleurs mentionné leur souhait d'être formés à la prise de parole, sans pour autant parler comme des professionnels : « Le langage il faut qu'on conserve le nôtre, pas parler comme les politiques » ou encore « j'ai été formé par

²⁹ Entretien collectif avec les membres du CRPA de Bourgogne Franche-Comté, le 06/05/22.

 $^{^{30}}$ Compte-rendu de la réunion 2 du 18.01 du GT5 du Cocolupa (p.3), voir sur Resana.

l'Ansa, ils nous ont tout appris, ils nous ont fait des cours pour bien s'exprimer mais on a perdu tout notre naturel, moi j'ai continué à parler comme je parle. »³¹.

Le débat sur le langage utilisé s'est enfin cristallisé sur les termes utilisés pour parler des personnes en situation de précarité, **avec le témoignage de la difficulté à être appelé**

« bénéficiaire ». Le débat a notamment été soulevé lors du partage sur la création de l'instance participative en 2004 de la Haute Autorité de Santé de représentation des usagers de la santé et a abouti à une situation où ils sont regardés comme des « experts » et sont traités comme tels (accès documentation, indemnisation, rémunération, obligations déclaratives, verbatim enregistrés, compterendu redonnés).

• Le choix des lieux colore la participation

L'état d'esprit sera différent dans un restaurant associatif, dans une salle de conférence, dans des espaces extérieurs, etc. Dans le cadre de processus institutionnels, le lieu peut affirmer la légitimité de l'instance mais aussi rappeler des histoires vécues ou entendues liées à des injustices, des sanctions, ou encore influencer la liberté d'expression des participants. Un lieu neutre, distinct de la structure invitante, peut encourager un regard distancié vis-à-vis de la structure concernée et favoriser l'expression.

• Mobilité des participants, logistique et défraiements

Les questions matérielles ont un fort impact sur la participation effective des personnes³². Une mauvaise gestion de cet aspect peut générer beaucoup de stress ainsi que des difficultés budgétaires lourdes. Les conditions d'accueil des participants au sein de l'instance à laquelle ils sont conviés, et la prise en charge des frais de déplacement, de restauration, et le cas échéant, de logement des personnes doit être cadré pour lever les freins matériels à la participation. D'autant plus quand les personnes vivent déjà des situations de précarité avec des conséquences matérielles (pas forcément de compte bancaire ou les moyens d'avancer des frais, de se déplacer etc.). La nécessité de penser aux gardes d'enfants a été souligné à plusieurs reprises dans les entretiens³³ et les séances du GT5³⁴.

Lorsque les personnes relèvent de la pauvreté domiciliée ces questions personnelles prennent toute leur importance « Le manque de représentation pour certaines catégories (ex : les jeunes, les réfugiés, etc.) et le sentiment de devoir parler pour eux, à leur place » interroge cette personne qui fait partie du collège du CNLE. Lorsqu'on aborde la faible mobilisation, les problèmes de mobilité sont plus particulièrement ressentis dans certains territoires.

³¹ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

³² La publication de l'ONPES de 2014 sur « les budgets de référence, une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale » l'évoque tout au long de sa réflexion ; ce point a été largement confirmé par les personnes en situation de pauvreti¢ de précariti¢ membres du 5e collège du CNLE. Cf. rapport http://www. onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf et réactions des membres du 8e collège du CNLE http://www.solidarites-actives.com/pdf/ANSA_ONPES_8college_budgets_referenceVF.pdf.

³³ Notamment l'entretien collectif avec les délégués du CNPA, le 22/05/22.

³⁴ Notamment la dernière séance, voir le compte-rendu sur Resana

Dans l'idéal, la prise en charge directe des frais par la structure est la meilleure option pour éviter les lourdeurs administratives. La prise en charge des frais peut également être réalisée par une autre structure que celle organisant la démarche de participation, en particulier celle qui accueille et accompagne des personnes en situation de pauvreté et de précarité amenées à participer à l'instance.

Les personnes conviées doivent pouvoir identifier facilement le lieu de la réunion. Pour cela, elles doivent recevoir suffisamment en amont des réunions les informations pratiques et logistiques, y compris car un travail préparatoire en amont des réunions, consultations est souvent nécessaire.

Encadré 7 - Préparation et logistique - l'exemple du 5°collège du CNLE

Les personnes qui participent ont un référent dans leur association qui les accompagne et les aide à préparer le sujet en amont. La prise en charge financière est assurée par l'association qui accompagne et reçoit des subventions de la part de l'État pour ce faire. En retour la structure propose un référent accompagnant, paye les défraiements et transports et repas pour la personne participante, de quoi avoir un ordinateur, une connexion internet pour la personne et anime au niveau local des groupes d'appui sur les thématiques abordées au CNLE. Les associations ont été choisis dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur la base de leur expérience en termes de participation ou en fonction de leur projet de la développer. Un prestataire du CNLE intervient au niveau national pour contribuer à la formation et à la préparation à la participation : à la prise de parole, parfois à l'écriture de courts documents de synthèse, sur un sujet thématique quand ils sont consultés pour un sujet précis etc.

• Valorisation de la participation

S'il n'existe aucun doute sur la nécessité de défrayer les personnes pour les frais de déplacement et les frais afférents à la participation, la question de la valorisation de leur participation s'est posée. Cette dernière a été évoquée sous diverses formes :

- **Symbolique**: à l'image d'invitation dans des lieux, espaces importants (par exemple des membres du 5° collège du CNLE ont été invités dans différentes sphères, ont pu visiter le Sénat, l'Assemblée nationale etc.)
- Financière, sous forme de rémunération ou d'indemnisation: Elle s'est posée pendant différentes séances. Elle est perçue comme un coup de pouce non négligeable par certains: « Sur la sortie de la précarité, pour moi ça ne devrait pas se limiter à notre représentation mais à nous valoriser. (...) Valoriser c'est quoi ? Je prends l'exemple de l'ARS [Agence Régionale de Santé] où je siège, je touche l'indemnité handicap mais ça ne me permet pas de vivre, s'il y a une ouverture pour compléter mon revenu ça m'arrangerait moi, parce que c'est important. Par exemple (...) parfois on commence à 14h et on finit a 19H, quand je rentre, je peine à manger (...) c'est des hautes instances, quand j'arrive là-bas, il faut que je sois bien.... »³⁵

³⁵ Entretien avec les délégués du CNPA, le 20/05/22.

- Valorisation des acquis et compétences pour l'insertion professionnelle: des compétences sont développées par les personnes et pourraient être valorisées dans leur parcours professionnel – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. En attendant il faut mettre en place des attestations de participation avec une feuille de présence officielle et pouvoir la faire enregistrer (ex.: CPA ou VAE, heure de volontariat). Alors que l'indemnisation financière permet une forme de valorisation de l'action, celle des compétences offrent des perspectives. Ce dont témoignait la personne citée précédemment « Mais ça nous apporte quoi ? Une valorisation personnelle ? Mais pas un parcours d'insertion! ». Dans les entretiens collectifs avec les membres du CNLE et du CNPA, la satisfaction d'apprendre sur certains sujets ou l'intérêt pour cet apport a été mis en avant. « On apprend déjà. Quand on a été éloigné longtemps de l'emploi, on ne connaît pas nos droits et devoirs. On fait ça aussi pour aider les autres, des gens qui sont perdus dans l'accès aux droits. C'est un peu un petit diplôme! »³⁶.

Encadré 8 – Rapide état des lieux sur le défraiement des groupes de participation

Aujourd'hui, des groupes de personnes concernées qui sont sollicitées pour émettre des avis sur les politiques publiques font le choix de ne pas rémunérer leurs membres. Les membres du CNLE, du CNPA, des CRPA, du labo CAP du PAT SUD 54 en Terre de Lorraine participent bénévolement. Mais certaines structures qui les sollicitent ont parfois fait le choix de les défrayer. C'est le cas par exemple de France Stratégie qui a sollicité le CNLE pour co-construire l'évaluation de la stratégie pauvreté³⁷, en même temps qu'un panel citoyen. Le CNA a, de son côté, indemnisé les participants du panel citoyen sur la précarité alimentaire à hauteur de l'indemnisation des jurés d'assises. Pour la Convention citoyenne d'Est Ensemble, les participants ont été rémunérés.

 $^{^{\}rm 36}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

³⁷ France Stratégie, Evaluation participative de la stratégie pauvreté par le CNLE, Annexe 8 - Avis des membres du 5ème Collège du CNLE, mars 2020, en ligne : https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-avis-cinquieme-college-mars-2020.pdf

II- Cadre spécifique de la participation dans les instances politiques de lutte contre la précarité alimentaire : contribution du GT5 (Retour au sommaire)

La participation de personnes en précarité dans des instances où se construisent et se décident les politiques publiques demande, au-delà du cadre général précédemment évoqué, la connaissance des lieux de représentations, leurs caractéristiques et attendus, et les modalités de travail et des facilitations spécifiques en fonction des différents niveaux de participation. A cet égard, ce niveau de participation pose des enjeux de représentativité et de construction d'une parole collective. Des exemples de facilitations discutés en GT5 illustrent ces aspects.

II-1 Niveaux de participation existants dans les instances et les attendus

(Retour au sommaire)

L'Ansa détaille les différents niveaux de participation que l'on peut retrouver dans les enceintes institutionnelles, depuis l'information jusqu'à la co-présentation³⁸.

II.1.1 De l'information à la co-présentation

L'information n'est pas considérée comme un niveau de participation réelle et effective des personnes, du fait de son niveau descendant. Pour autant, l'information des participants est essentielle à toute démarche participative : elle est le point de départ pour débattre d'un sujet en prenant en compte son contexte, ses tenants et ses aboutissants.

La consultation permet l'expression d'un avis d'individus et/ou de groupes intéressés par un projet ou souhaitant influencer une décision, qui reste la prérogative des décideurs institutionnels. Les avis récoltés seront ou ne seront pas pris en considération. Le public intervient entre la définition du projet et la décision finale; le dialogue est ouvert aux réactions critiques et aux propositions des personnes face à un projet déjéconstruit. Si la consultation est une forme limitée de participation, elle en est aujourd'hui l'une des formes les plus communes. Exemple : demander l'avis de personnes sur un document de communication déjéconstruit pour le faire évoluer, choisir parmi plusieurs documents pour déterminer celui qui est plébiscité par le plus grand nombre.

³⁸ Ansa, Alim'Active, Rubrique 4, 17.Fiche pratique « Associer les personnes concernées à la concertation », en ligne : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/17_Participation_PersonnesConcernees_0.pdf

La concertation ou la co-construction permet la confrontation et l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun pour mettre au point un projet commun. Dans une concertation, on insiste sur la coopération, le processus de production d'un travail réfléchi collectivement et auquel chacun adhère, le plus souvent sur la durée avec plusieurs étapes de réflexion pour arriver à une solution ou une proposition acceptable par le plus grand nombre. La concertation ou la co-construction peuvent intervenir à différents moments de l'action : en amont du projet, au moment de la décision, durant la mise en œuvre ou pour l'évaluation. La co-construction dès le démarrage d'un projet en est la forme la plus aboutie, car la démarche est d'emblée initiée en associant les personnes. Exemple : déterminer avec le groupe de personnes concernées les messages clés et le format possible d'une plaquette de communication sur l'accès aux droits, la construire au fur et à mesure en lien avec l'institution qui la met en place.

La codécision ou participation à la décision

Au-delà de la construction de propositions communes contenues dans la co-construction, la codécision implique que les personnes sont habilitées à participer à la prise de décision. On peut assimiler la codécision à une « participation-gestion ». Les personnes prennent en partie en charge un dispositif construit ou donnent leur avis au même titre que les élus ou dirigeants. La démarche de codécision peut être utilisée dans des dispositifs comme les budgets participatifs ou lorsque des personnes sont directement associées dans des instances décisionnelles comme les conseils d'administration des associations. Exemple : Une fois plusieurs scenarios et propositions de plaquettes de communication sur l'accès aux droits proposés, voter au même titre que les élus sur le format final de la plaquette. Dans le domaine de la formation, il s'agit de permettre l'implication de la personne dans la présentation des supports construits ensemble. On parle là d'intervenants/formateurs pairs en co-formation.

Quel que ce soit le niveau, plusieurs modalités d'animation ont été relevées : des débats, des panels citoyens, des débats autoportés, des commissions ad hoc, des collèges des personnes concernées, des groupes de travail, des consultations publiques sur internet, des auditions publiques, des commissions d'experts savants et d'experts usagers etc.

II.1.2 Des lieux de participation dans des instances nationales régionales et locales

Pour accompagner les partenaires et acteurs des politiques des solidarités dans les démarches participatives, le ministère de la Solidaritý et de la Santé a conçu en 2016, en collaboration avec l'Ansa un « kit de la participation citoyenne ». On y trouve des tableaux concernant la participation et les instances où elle est pratiquée, sur différents sujets dont l'accès à l'alimentation³⁹ (voir ci-dessous).

Instances ou démarches institutionnelles	Instances larges et « ouvertes » à tout type de participant	Instances restreintes constituées de personnes concernées	Catégorie
Instances / réunions ponctuelles (groupes de travail, évènements) ou pérennes (conseils), mêlant pro- fessionnels et personnes concernées en nombre minoritaire.	Instances avec des formats , des thématiques variables et ouvertes à toute personne souhaitant participer.	Instances ponctuelles ou pérennes qui se réu- nissent régulièrement et impliquent un public identifié qui s'engage à participer.	Définition
Assurer la représentation et la participation des personnes concernées dans les instances institutionnelles de réflexion sur une politique publique locale ou nationale (ex : comité de pilotage), les instances de fonctionnement d'un dispositif (ex : équipes pluridisciplinaires du RSA), lors d'un groupe de travail thématique ou d'évènements organisés sur le territoire (ex : table-ronde).	Inciter les personnes concernées à participer à une concertation, un échange sur une thématique spécifique, souvent afin d'impulser une cynamique de développement communautaire et social.	Partager les attentes et les propositions des personnes concernées, en particulier auprès des acteurs de la politique publique pour concevoir des projets et/ou améliorer les politiques publiques. Recueillir les avis et les propositions de personnes concernées autour d'un projet précis.	Objectifs
Un nombre de personnes concernées minoritaire par rapport aux professionnels et élus Peut impliquer une « représentation » et l'identification des personnes parmi des groupes constitués (instances restreintes ou conseils de vie sociale notamment) Des interventions limitées dans le temps, parfois sur des courtes durées, parfois plus longues, avec un mandat	Ces instances peuvent être pérennes ou ponctuelles Elles sont ouvertes à toute personne qui souhaite participer (professionnels, personnes en situation de pauvreté et de précarité, habitants) favorisant le décloisonnement et la désigmatisation des publics Les participants n'ont pas d'engagement de régularité Des espaces pouvant réunir un nombre important de participants	Constituées en majorité de personnes concernées identifiées selon des modalités de sélection variables Composées d'un nombre restreint de participants En général des publics ciblés : territoire, dispositif ou politique spécifique (ex : RSA, handicap, hébergement logement, parents, habitants d'un quartier) Régularité des réunions inclut des instances légales	Caractéristiques principales
CNLE² avec le 8e collège des personnes en situation de pauvreté et de précarité Equipes pluridisciplinaires du RSA Comité de pilotage du Pacte territorial pour l'insertion (PTI). du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Croupes de travail thématiques pour la mise en place du PTI Journée régionale de suivi du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté Commission nationale consultative des gens du voyage	Conseil consultatif des personnes accueillies/ accompagnées ou l'ayant été (CNPA) et conseils régionaux des personnes accueillies/accompa- gnées ou l'ayant été (CRPA) Assemblées plénières de l'université du citoyen Universités populaires Quart Monde Cafés citoyens	Groupes d'allocataires du RSA Comité d'usagers d'un centre communal d'action social, Conseils citoyens	Exemples

09/Ansa DIPLP KitParticipationPersonnesConcern%C3%A9es complet MA|20210219 0.pdf

³⁹ Ansa, DIPLP, « Kit de la participation. 10 fiches pratiques pour vous accompagner dans la mise en place de votre démarche de participation », p.10, en ligne: https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-

Type d'acteur	Acteur	Exemples de démarche de participation
Les organismes sociaux	CAF / MSA	La mise en place de comités d'usagers dans le cadre de démarches ponctuelles ou pérennes d'associations de personnes concernées
Les organismes sociaux	Pôle emploi	La mise en place de comités de liaison pouvant s'appuyer sur des associations de chômeurs ou des représentants de demandeurs d'emploi
	Les Régions	Des instances peuvent exister à un niveau régional, comme par exemple un parlement des jeunes
Les collectivités	Les Départements	Au-delà du cadre légal, certains Départements peuvent impulser différents types de démarches participatives ou d'association des personnes, au niveau départemental ou territorial (ex. démarches de développement social local, forums d'insertion, colloques inversés).
	Les communes et EPCI	Certains CCAS peuvent mettre en place des « comités d'usagers » ou d'autres types de démarches de par- ticipation, parfois de manière ponctuelle et sur des thématiques ciblées.

II.2 La représentativité des groupes de personnes participantes et la complexité de leur mobilisation

La difficulté de recrutement des participants et la valeur représentative des échantillons de personnes dans les groupes participants est la question fondamentale qui se pose à tous les niveaux de la participation. La précarité a de multiples visages mais elle est aussi masquée et dissimulée par beaucoup de ceux qui la subissent : une professionnelle de l'enquête exploratoire⁴⁰ partageait l'importance de tenir compte de la diversité des situations de précarité. Pour assurer une telle représentation des personnes qui vivent des difficultés, certains acteurs ont mis en place des dispositifs spécifiques. C'était le cas pour l'avis sur la précarité alimentaire élaboré dans le cadre du CNA (voir l'encadré sur la démarche plus bas). Face au constat selon lequel « les personnes en situation de précarité économiques et sociales, ne viennent pas spontanément même quand elles sont tirées au sort », Pierre Arène précisait le choix régulièrement fait par Mission Publique de « compléter le tirage au sort par des recrutements complémentaires » dans ce type de démarches⁴¹.

II.2.1 L'apport des auditions pour cerner le sujet et les situations de précarité

Les temps d'audition ou d'entretien individuels peuvent aider à mieux cerner les constats, analyses et publics concernés pour le sujet abordé. Ce sont des temps précieux pour

 $^{^{\}mbox{\tiny 40}}$ Entretien complémentaire avec l'animatrice du groupe CRPA Bourgogne.

⁴¹ Entretien complémentaire avec Pierre Arène, chef de Projets chez Mission Publique, le 23/05/22.

appréhender les sujets et aller vers des échantillonnages de groupes qui emportent l'adhésion par leur intérêt qualitatif et représentatif. Il semble difficile de sauter cette étape de consultation en amont des travaux. Comme pour les participants, qui ont besoin d'informations préalables, les organisateurs de la participation ont besoin d'une immersion dans le sujet. Chloé Abeel, en charge de l'organisation du panel citoyen sur la précarité alimentaire pour le CNA, témoignait de l'intérêt trouvé dans cet exercice : des auditions (ont eu lieu) pour permettre au comité de pilotage de mesurer la complexité du sujet de la précarité alimentaire. Notamment, ces auditions nous ont permis de toucher du doigt la diversité des situations de précarité. Sur la base de cette diversité nous avons posé des critères de recrutement pour le panel citoyen (personnes qui ont connu le fait de vivre en centre d'hébergement, à l'hôtel, d'ailleurs à l'hôtel c'était un critère qu'on n'a pas réussi à remplir, etc.). Sur la question du logement nous avons vu que ce n'était pas la même chose d'être en précarité alimentaire quand on a la possibilité de cuisiner ou pas (...) on a vu aussi que c'était important (de considérer) si je suis un père ou une mère qui élève seule ses enfants, les questions ne se posent pas de la même manière, cela pose des vécus différents notamment en termes de culpabilité. Chacune de ces situations porte une facette de la précarité alimentaire que nous souhaitions verser au débat pour l'enrichir. » Au-delà de bien cerner les enjeux, ces auditions ont contribué à inscrire le débat à partir de termes et problématiques qui fassent sens pour les personnes participantes : la décision d'abandonner le terme de précarité alimentaire a été prise, au profit de la question « que faut-il faire pour que chaque personne ait un accès digne à une alimentation suffisante et de qualité ? ». Le terme de précarité alimentaire était perçu comme jargonnant, peu clair voire stigmatisant par des personnes en situation de précarité auditionnées. Parler d'accès digne à une alimentation suffisante et de qualité pour toutes et tous, permettait, aux yeux des personnes, de mieux poser le problème que l'on cherchait à appréhender⁴².

II.2.2 Représentativité qualitative et autres critères de choix

Selon l'objectif visé, il est certainement possible de cibler des groupes vivant des précarités identiques. Pour certaines formes de travail en groupe de pairs, l'échantillonnage peut néanmoins être travaillé pour avoir une diversité de situation représentées qualitativement. Dans la méthode Acteurs et Partenaires des labo CAP « les échantillons ne cherchent pas à être représentatifs statistiquement, mais ils doivent tendre à l'être qualitativement en prenant en compte la diversité des situations. Les personnes qui ont connu ou qui connaissent la précarité alimentaire et qui ont croisé différentes situations et expériences nourrissent le débat. Les personnes seront amenées à parler en leur nom propre, mais aussi au nom de ceux qu'ils fréquentent, leurs pairs, ce qui leur permet d'être moins fragilisés que si nous les confinons au témoignage de leur vécu. Cette distanciation possible en parlant de leur entourage permet

⁴² CR de la séance 4 du GT, voir su Resana.

d'apporter des éléments constructifs en s'appuyant sur leur rôle de témoin. C'est la diversité des situations qui enrichira le débat » 43.

Dans le modèle de la HAS, plusieurs manières coexistent pour identifier « les experts usagers » et définir les niveaux de participation :

- Les experts usagers peuvent être des membres des associations agréées Article 114 par des commissions indépendantes. Aujourd'hui, 500 associations agréés existent au niveau national et 500 au niveau local, avec pour mission de représenter des usagers. Les commissions siègent le plus souvent dans des instances prévues par décret, par la loi, etc.
- Les experts usagers peuvent être choisis sans critères de sélection mais leur participation est conditionnée à l'acquisition de prérequis (variables selon les sujets). Dans ce cadre, une formation est obligatoire. Par exemple, pour participer à une action d'éducation thérapeutique, une formation de 40 heures est indispensable et prévue par décret, pour entrer dans le langage et la réalité biologique de la pathologie.
- Les experts usagers participent sans critères et sans formation, comme dans le cas d'une consultation sur internet.

II.2.3 Quand le nombre de sièges est limité : la question des ratios

L'enjeu de la composition des groupes et de l'équilibre à trouver entre personnes concernées et professionnels est source de nombreux débats et de stratégies différentes selon les instances participatives. Dans le domaine de la santé, plusieurs stratégies sont adoptées comme le relate Christian Saout, intervenant de la séance 4 du GT5 du Cocolupa: « Les instances de la HAS ont des ratios experts usagers/experts sachants différents, le ratio le plus fort étant celui de la Commission Sociale et Médicosociale (CSMS) qui compte 6 usagers sur 30 »44. Un autre exemple est celui des CRPA dans lesquels les plénières sont composés de deux tiers de personnes accompagnées et accueillies et un tiers de travailleurs sociaux. Dans ce cas, il a été choisi d'avoir plus de personnes concernées que de professionnels. Ces équilibres sont parfois décidés en fonction du type de participation et décisions attendues (voir l'encadré ci- dessous).

⁴³ Terres de Lorraine, op.cit. p.12.

⁴⁴ CR séance 4 du 03/05/22 du GT5 du Cocolupa, voir sur Resana.

Encadré 9 : trois types d'instances au sein de la Haute Autorité de Santé (HAS), pour trois missions

Commissions sociales et médico-sociale HAS:

 S'intéresse aux Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESMS) où le nombre de personnes en situation de précarité est le plus élevé de toutes les commissions de la HAS (6 sur 30) qui produit des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références d'évaluation de la qualité et l'expression directe de type « état des lieux » ou mise en garde;

Le groupe de travail « engagement » HAS :

Qui par exemple suite à une auto-saisine de la HAS a traité de la représentation des usagers.
 Le groupe de travail est paritaire : autant d'usagers que de professionnels sanitaires et sociaux, la démarche est scientifique (littérature internationale) la dynamique fait appel au consensus d'experts et la production et capitalisation est sous forme de recommandation (par ex. « Encourager

l'engagement des personnes soignées ou accompagnées le 22 septembre 2020);

Le Conseil pour l'engagement des usagers HAS :

Mis en place pour accompagner la transformation des pratiques participatives, c'est un travail
d'élaboration paritaire entre experts savants et experts usagers (18 de chaque catégorie) qui
produit du consensus entre parties prenantes (professionnels et universitaires d'un côté, et
usagers, de l'autre côté) pour les projets de transformation de l'offre de services ou de biens
de santé.

Au-delà d'enjeux de représentativité, cette question se pose pour éviter que la personne ne se retrouve seule à porter l'avis de personnes concernées dans des instances de politiques publiques, une difficulté relevée par l'évaluation de la stratégie du plan pauvreté⁴⁵.

II.2.4 Les associations, relais pour la mobilisation et participation?

L'enquête exploratoire menée dans le cadre de ce GT5 et les échanges avec les intervenants ont mis en évidence des difficultés à mobiliser des personnes concernées dans des dispositifs de co-construction des politiques publiques. C'était en particulier le retour des organisateurs du panel citoyen sur la précarité alimentaire du CNA, ou encore d'une professionnelle impliquée dans le GT14 de la stratégie du plan pauvreté : le GT 14 avait pour ambition d'être composé à 50% de personnes concernées et 50% de professionnels, un objectif qui n'a pas été atteint. Par ailleurs, tous les GT de la stratégie pauvreté s'était donnés comme objectif d'avoir des personnes concernées participant à la réflexion sans y aboutir.

La commission du débat public est en lien avec un certain nombre de relais associatifs pour identifier et assurer la participation de personnes en situations de précarité. Ils ont aussi une expertise pour conseiller les promoteurs de débats. Mais chacun s'accorde à dire qu'il y a une très faible diversité dans les sources de mobilisation. Pour la consultation du CNA, « pour des raisons de calendrier, de maillage, la mobilisation s'est construite finalement en marchant. On n'avait pas notre réseau de partenaires préexistant, et c'est une fois qu'on avait besoin de recruter, qu'on est allé mobiliser un certain nombre de structures »⁴⁶. De la même façon, il a été constaté la difficulté à recenser des groupes impliqués dans des démarches participatives pour contribuer à l'enquête menée dans le cadre de ce GT, faute de cartographie existante et

⁴⁵ France Stratégie, op.cit.p.22.

⁴⁶ Entretien CNA, le 23/05/22.

facilement accessible (et alors que des dispositifs existent, comme le montrent les tableaux p.24, mais qui ne tiennent pas compte de ce qui s'est mis en place ces dernières années comme dans le cadre de la Stratégie du plan pauvreté).

Malgré tout, la stratégie la plus efficace relevée pour la mobilisation de personnes concernées est celle d'avoir des intermédiaires entre les instances publiques qui veulent mettre en place des démarches participatives et des individus concernés. Ces intermédiaires prennent la forme de groupes structurés et pérennes, encadrés par un professionnel et composé de personnes concernées formées à la prise de parole. C'est la forme prise par le CNPA et les CRPA qui fonctionnaient relativement bien comme cela l'était relevé dans l'enquête exploratoire pour ce GT. On pouvait également lire dans un rapport du CNLE en 2011 les points positifs des CRPA qui « ont été des lieux actifs de participation permettant une valorisation de l'expérience de vie des personnes et de leurs compétences. Ces lieux montrent que la participation est un puissant vecteur d'émancipation et de réinsertion"⁴⁷. Fruit de ces succès, les groupes sont néanmoins très sollicités, dans la mesure où de nombreuses instances publiques souhaitent avoir une démarche participative, mais peu savent qui consulter et comment faire. On peut relever le passage par des intermédiaires similaires dans d'autres cadres comme l'explique Pierre Arène :

- Pour la Convention citoyenne pour le climat, il a été fait appel à l'association Petits frères des pauvres, pour mobiliser des personnes en situations de précarité
- Pour la feuille de route sur la « Fair Energy transition for all », l'implication de personnes en précarité s'est faite par une prise de contacts auprès de structures de lutte contre la précarité.

Cette démarche nécessite selon P. Arène de créer une relation de confiance avec les structures d'accueil, de prendre du temps pour construire cette relation et ne pas donner la sensation qu'elles sont « utilisées pour seulement recruter. Il faut un minimum de co-construction avec les structures ».

Pour la méthode des labo CAP, la mobilisation des personnes en situation en précarité se fait en s'appuyant sur les associations partenaires et les acteurs du territoire du PAT. Les participants aiment venir et certains se donnent comme mission d'amener de nouvelles personnes. C'est aussi ce qui permet de mailler le territoire de petits groupes participatifs, appelés « labos locaux » qui sont d'un premier accès plus facile que les labos en séance plénière.

_

 $^{^{\}scriptscriptstyle 47}\,\text{CR}$ séance 3 du 08/03/22 du GT5 du Cocolupa, voir sur Resana.

II.3 Construire une parole collective

« Apprendre à ne pas parler pour soi mais construire un discours collectif »⁴⁸.

Dans ce genre d'enceinte institutionnelle, on attend une parole personnelle pour comprendre des situations, mais aussi que la personne qui participe ne porte pas uniquement sa parole, ses intérêts personnels, mais une parole collective. C'est la première recommandation du CNLE « Pour passer d'une parole individuelle à une parole collective, il faut dépasser la question de la "représentativité": il s'agit de la représentation d'un collectif. Cela demande un rattachement important à un groupe d'appartenance. » ⁴⁹. C'est aussi ce que rapportent les délégués du CNPA et les membres du 5° collège du CNLE interrogés, comme l'explique l'une d'entre eux : « [C'est] important de préparer pour être porteur de parole des personnes concernées [...] Il faut qu'on puisse le préparer en amont avec plusieurs personnes de différents horizons, pas qu'on porte notre propre voix » ⁵⁰. Les préparations sont rigoureuses et « on n'y vas pas en freelance » ⁵¹! Porter une parole collective est non seulement une vigilance à avoir mais aussi une envie de la part des participants : ils sont une grande majorité à mentionner dans leurs motivations le fait de porter la parole « des sans voix », - « c'est important car on porte la parole des invisibles, on parle pas que pour nous » ⁵²; « Ça m'apporte des choses car on porte la parole des autres et pas que la sienne » ⁵³ - et d'aider les autres personnes en situation de précarité par ce biais.

II.4 Les facilitations spécifiques retenus par le GT5 pour permettre la participation dans les instances institutionnelles et aux politiques publiques (Retour au sommaire)

II.4.1 L'information et formation de toutes les parties prenantes

Comme cela a été évoqué dans le cadre général de cette synthèse, l'information et la formation sont particulièrement indispensables ici, les sujets et les enjeux sont à la fois complexes et nécessitent d'être travaillés à partir de différents savoirs : expérience et vécu, institutionnel, scientifique et politique. L'information est alors le fondement de l'interaction à réaliser, elle doit être particulièrement soignée dans sa conception, dans les supports adaptés et travaillés pour rencontrer la diversité des publics. Il existe de nombreux modes d'information possibles, dont ceux qui figurent ci-dessous :

- réunion d'information collective
- organisation de temps conviviaux

 $^{^{\}rm 48}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

⁴⁹ CNLE, Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et

à l'évaluation des politiques publiques, Les rapports du CNLE, 17 octobre 2011.

 $^{^{50}}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

⁵¹ Entretien avec les délégués du CNPA, le 20/05/22 : les délégués se réunissent en copil pour préparer les plénières.

⁵² Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

⁵³ Entretien collectif avec les membres du CRPA de Bourgogne Franche-Comté, le 06/05/22.

- supports de communication papier et numériques
- animation de permanences dans des lieux d'accueil clés
- passage par des groupes facebook ou des sites existants (par exemple, le guide Watizat pour toucher un public allophone), etc.

La question de la dignité des personnes traverse aussi cet accès à l'information. Pour cette participante aux labos CAP : « La dignité c'est avoir accès aux bonnes informations, convenablement et proprement, être considéré comme " tout le monde", en tant que personne à informer » ⁵⁴.

Encadré 10 : Exemple de la méthode du croisement des savoirs pour le changement de regards et ses effets

Présenté par Huguette Boissonnat (pour ATD Quart Monde)

Une dynamique pour créer les conditions nécessaires au dialogue entre le savoir issu de l'expérience de vie des personnes qui connaissent la pauvreté et les savoirs académiques et savoirs d'action. Ce n'est pas une formation, mais une co-formation réunissant professionnels, bénévoles et personnes en situation de précarité. L'objectif est d'apaiser les colères et frustrations pouvant exister entre les acteurs, afin de mieux se comprendre et d'aller vers des choix et des préconisations communes. Pour que ce croisement des savoirs puisse avoir lieu, les personnes en situation de précarité et les professionnels doivent être soutenus (respectivement par leur groupe, leur association et institution). La coformation peut s'organiser autour d'une animation double :

- Des temps en grands groupes permettent de travailler sur du photolangage (« sur la même image, qu'est-ce que chacun voit ») pour rendre compte de ces regards différents et travailler pour qu'ils finissent par se rencontrer.
- Les participants se séparent après en groupes de pairs et chacun travaille sur un parcours de vie,
- Les participants reviennent ensuite en grand groupe, pour croiser ces regards. Chacun exprime son point de vue, sa réalité, ses colères. Ces moments de croisement sont compliqués mais transformateurs : les savoirs changent et s'enrichissent.

II.4.2 Le travail en amont et en aval des réunions

Préparer les réunions auxquelles les personnes participent et les débriefer est important. C'est d'autant plus important pour les personnes qui acceptent de venir débattre dans un environnement loin du leur.

39

⁵⁴ Terres de Lorraine, op.cit.p.12.

- Sonia Benmaa, membre du CNLE rappelait lors de la séance 2 du GT5 « qu'une préparation en amont des réunions pour s'approprier les documents et rendre accessible des documents »⁵⁵ est un des leviers de la participation.
- Comme l'explique la cheffe de projet participation du CNPA « [...] si la personne est élue en plénière, et qu'elle ne sache pas lire et écrire, qu'elles ne connaissent pas tous les acronymes, mon boulot c'est de l'accompagner à développer des connaissances et compétences »⁵⁶.
- Quand on nous donne un sujet, chaque délégué fait de la recherche sur internet, de la documentation pour savoir comment il peut enrichir le débat.
- Le travail en groupe en amont est également ce qui permet la préparation d'une parole collective. Il peut être un levier pour la prise de confiance.

Aussi est-il important de recevoir l'ordre du jour, les informations faciles à lire et/ou à regarder nécessaires à la réunion bien en amont pour avoir le temps de les lire, d'en discuter avec son groupe, de faire ses propres recherches, d'en parler avec son entourage etc. Si ce n'est pas fait, cela peut mettre en difficultés certaines personnes : lors de l'entretien collectif avec le labo CAP réalisé dans le cadre de l'enquête du GT5, une personne relatait ce qu'elle a vécu comme une mauvaise expérience⁵⁷ : elle avait été conviée à une concertation sur la santé, sujet qu'elle avait travaillé en amont et qu'elle connaissait bien, mais trois jours avant la réunion le sujet est changé, elle devait désormais donner un avis sur les prêts bancaires, sujet qu'elle ne connaissait pas.

II.4.3 Outiller les personnes en situation de précarité pour s'exprimer sur le sujet

Dans ces dynamiques, on constate bien le besoin d'outiller les acteurs pour débattre sur le fond d'un sujet, mais aussi pour se sentir en capacité de prendre la parole, de s'exprimer, de trouver sa place dans un processus etc. Dans le cadre de ce GT, ce besoin d'outillage et de préparation a particulièrement été relevé pour :

- Pour se sentir libre de s'exprimer, gagner confiance en soi : à partir de la technique du théâtre forum par exemple, des ateliers d'écriture collectif, d'arpentage de textes etc., « C'est intimidant de prendre la parole, il peut y avoir de la timidité, du découragement, il faut être formé et préparé. »⁵⁸;
- Pour la prise de parole en public : des membres du CNLE témoignaient des formations de porteparolat animées par l'Ansa⁵⁹ - « j'ai été vachement privilégié, j'ai été dans des petits groupes, ensuite j'ai été formé par l'Ansa, ils nous ont tout appris, ils nous ont fait des cours pour bien s'exprimer » ou en exprimaient le besoin « pour les formations, ce serait bien [pour] la prise de parole en public. Des fois j'ose pas dire les

⁵⁷ Entretien collectif labo CAP, Terres de Lorraine, le 16/05/22.

⁵⁵ Compte-rendu séance 2 du 18/01/22 du GT5 du Cocolupa, voir sur Resana.

⁵⁶ Entretien collectif CNPA, le 20/05/22.

 $^{^{\}rm 58}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

⁵⁹ L'Ansa a été durant plusieurs mandats le prestataire qui a accompagné les membres du 8ème puis du 5ème collège du CNLE.

choses parce que j'ai pas été formée, mes tournures de phrases elles sont nulles, c'est pour ça que je participe peu. »⁶⁰, sans que cela ait pour objectif de transformer ou d'instrumentaliser la parole des personnes. Certaines personnes rappellent qu'elles veulent conserver leurs voix et leurs manières de s'exprimer.

- Pour s'imprégner d'un sujet, par exemple avec la rencontre d'intervenants scientifiques et politiques, des questions peuvent être préparées en groupes et discutées à l'image de ce qui a été mis en œuvre dans le cadre du CNA (voir l'encadré plus bas) des techniques de débats mouvants avec ou sans supports (comme un film etc.).
- Pour maîtriser les outils techniques et autres supports comme les outils numériques.

Certains aspects sont par ailleurs à considérer dans une démarche d'appropriation collective et concernent donc toutes les parties prenantes de la démarche :

- Comme les démarches de co-formation mises en avant par ATD Quart Monde, l'utilisation de photolangages sur l'alimentation, ou des représentations théâtrales : elles permettent de travailler des représentations de la précarité et de la précarité alimentaire ; elles permettent de comprendre les contraintes mutuelles de chacun (professionnels, bénévoles etc.) ;
- Comme les démarches qui permettent de s'approprier un sujet en commun pour une voix collective sur le sujet, les apports pour comprendre le système alimentaire étaient par exemple proposés à tous les participants dans le cadre du panel citoyen du CNA, tout comme l'ensemble de l'outillage prévu pour les débats autoportés.

II.4.4 Les aspects logistiques et méthodologiques

• Limiter le recours aux visioconférences, privilégier les rencontres en présentiel

C'est un constat, porté d'un point de vue général, pour la participation, particulièrement exacerbé pour les démarches de participation aux décisions au sein des instances institutionnelles. L'usage de la visioconférence est particulièrement pointé du doigt :

- par des participants qui vivent des situations de précarité et contribuent à des instances politiques sur la précarité, à l'image des membres du CNPA⁶¹;
- par des accompagnatrices : la cheffe de projet participation du CNPA souligne que « tout le monde n'est pas égal sur la maîtrise informatique, tout le monde n'est pas à l'aise pour prendre la parole en ligne vous aurez toujours la parole des plus dégourdis. »
- par des rapports d'évaluation, comme celui de France Stratégie sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, faisant état d'une plateforme collaborative numérique peu utilisée par le panel citoyen auquel elle s'adressait.

 $^{^{\}rm 60}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

 $^{^{\}mbox{\tiny 61}}$ Entretien collectif avec des membres du CNPA, le 20/05/22.

A l'inverse, on rappelle le constat selon lequel les réunions en présentiel permettent que les publics-personnes concernées et professionnels de la politique-se rencontrent et échangent. C'est un premier pas pour déconstruire des préjugés, des deux côtés. Pour la cheffe de projet du CNPA: « [...] dans la participation, il y autant de choses qui se disent en formel qu'en informel. S'il n'y a pas ces interstices autour du café, au milieu ou après les réunions, les membres institutionnels et professionnels ne rencontreront jamais les gens [les personnes concernées] (...). C'est une affaire de relation humaine la participation. »⁶²

Encadré 11 : Ordres de grandeur d'un budget pour la participation : le budget du CNPA et 5° collège du CNLE

Le budget total du CNPA est d'environ 94 000 € par an. Le CNPA réalise 4 plénières par an où environ 100 personnes de toute la France participent. Il faut donc payer trains, hôtels, repas pour tous les participants. Le budget d'une plénière se situe entre 11 à 15 000 €.

Un déplacement à Paris de 4 jours pour les 10 délégués du CNPA - ils se déplacent à Paris pour des réunions auxquels ils sont conviés - coûte environ 2000 €. Le budget du CNPA ne prend pas en compte les ressources humaines qui accompagnent les délégués, ni la rémunération des délégués eux-mêmes. Des fournitures numériques ont pu être proposées aux délégués du CNPA avec un excédent budgétaire en 2020 (des plénières ont été annulées ou animées en ligne, ce qui a diminué les dépenses).

Au CNLE, le budget permet de financer à la fois l'accompagnement au niveau local et au niveau national. Au niveau local, les crédits délégués par l'État assurent pour chaque association sélectionnée suite à l'AMI la rémunération d'un ETP dédié à l'accompagnement des deux membres du 5ème collège qui siègent au CNLE, à l'achat d'un ordinateur si la personne n'en a pas, à permettre une connexion internet, à défrayer les besoins en transports et nourriture; financer des formations à la prise de parole en public selon les besoins identifiés dans le cadre des groupes d'appui 63. Au niveau national, un accompagnement pédagogique et méthodologique est prévu qui se traduit par l'animation de demijournées de préparation aux réunions plénières afin que les membres du 5ème collège s'approprient les sujets mis à l'ordre du jour et préparent leur prise de parole pour le jour J. De 2012 à 2021, l'Ansa a assuré cette mission, accompagnant le passage de 8 à 32 personnes en situation de précarité et de pauvreté au CNLE.

• Prendre le temps

Il faut aussi prendre le temps, parfois au détriment de l'efficacité. Il est important, pour une participation effective, de s'assurer que les personnes concernées invitées dans une instance pour porter un avis aient tous les éléments de compréhension, et si ce n'est pas le cas de ralentir, de reformuler, de répondre aux questions. Prendre le temps c'est aussi avoir le temps de l'informel et du convivial. La recommandation 39 du CNLE souligne que « l'expérience

⁶² Idem.

 $^{^{\}rm 63}$ Entretien collectif avec les membres du 5° collège du CNLE, le 21/04/22.

prouve que les réunions doivent être prolongées par des moments de convivialité (repas, etc.) qui permettent de renforcer la participation et la cohésion du groupe. »⁶⁴, un élément confirmé par différents intervenants et participants lors du GT5. On comprend dès lors la difficulté ou la tension qui peut émerger entre le temps – rapide – des politiques publiques, et le temps long de la participation.

• Des exemples de méthodes

L'animation de groupes bicéphales (personnes en situations de précarités, bénévoles et professionnels)

Les méthodes en bicéphales ou multicéphales ont pour objectif une participation de toutes les personnes : celles qui vivent ou ayant vécu dans la précarité, les professionnels et bénévoles impliqués, les politiques (« toutes les parties prenantes représentées » insistait une membre du 5° collège du CNLE), et de permettre le croisement de leurs apports (leurs constats leur analyse et leurs propositions). C'est une méthode utile pour évaluer, améliorer transformer et aider à pérenniser les actions engagées, en s'appuyant sur des savoirs d'expériences. Les bénévoles et professionnels qui sur le terrain sont aux premières lignes pour mettre en œuvre les mesures de lutte contre la précarité alimentaire sont des participants précieux car ils constatent et suivent aussi les manques et les forces et faiblesses des programmes.

L'animation met en jeu des techniques différentes lors qu'il est question de rassembler un échantillon de personnes sur un temps court pour un objet précis et lorsqu'elle s'inscrit dans la durée comme c'est le cas du CNLE, du comité d'engagement de l'HAS ou encore d'une démarche participative comme le PAT SUD 54 en Terres de Lorraine (conseil citoyen multipartenarial et laboratoire d'usage). L'animation des groupes de gouvernance des actions associatives s'inscrivent dans ces modes multicéphales.

L'expertise inversée

Il faut dans les consignes partir de ce qui bloque sur le territoire de vie des personnes, dans leur foyer. Les techniques de discussion mouvante où les gens peuvent se placer sur une échelle invisible fonctionne bien.

Le pari de la projection

Dans les méthodes qui visent l'inclusion, partir par la projection sur le souhaitable permet de s'imaginer sans les contraintes du temps présent ou les difficultés. On s'autorise à participer à la proposition, à se projeter sur des choses à changer. Cela se fait notamment par un travail sur des scénarios, en s'imaginant des personnes fictives. Cela peut contribuer à déplacer le regard : « Faire réagir sur des scénarios idéals ou cauchemardesques en prenant des personnages types pour éviter justement ce type de violence symbolique qui peut s'exercer si

64	CNLE,	op.cit.p.30).
	CITEL,	op.cic.p.oc	٠.

on amène trop frontalement sur le vécu. ». Cette méthode peut néanmoins être aménagée si des difficultés à se projeter sont relevées.

Le parcours utilisateur fait appel aux mêmes logiques : pour Anne Laure Carlier, intervenante de la 4e séance du GT5, ce parcours reconstruit et analysé avec les personnes en situation de précarité alimentaire permet de comprendre la vie des personnes particulièrement au sein des actions développées pour eux, c'est une clé importante pour identifier les points de douleur, bascule, intérêts de tel ou tel dispositif mis en place pour eux etc.

La méthode « mini-public délibératif » (dont panels citoyens)

La méthode du mini-public se caractérise par l'intention de soumettre les échanges discursifs entre un petit nombre d'individus présents autour d'une question problématisée et sujet à controverse pour aboutir à la production de recommandations collectives. Les mini-publics délibératifs, inspirés de la théorie de James Fishkin, se distinguent des autres méthodes participatives par l'utilisation d'une sélection aléatoire qui permet de constituer un échantillon diversifié de la population. Rappelons que le tirage au sort stricto sinsu n'existe pas et que la majorité des recrutements par tirage au sort s'organise autour de critères préalablement définis.

Encadré 12 – La boîte à outils Alim'Activ : partir du diagnostic de territoire⁶⁵

A partir d'un diagnostic de la précarity alimentaire dans 3 EPT franciliens et d'une étude sur les pratiques inspirantes de coordination d'aide alimentaire, l'Ansa a créé une formation- action en 2020. Une boite à outils Alim'Activ a été développée pour outiller les acteurs locaux qui souhaitaient se lancer dans la coordination de la lutte contre la précarity alimentaire sur leur territoire. Des fiches- outils permettent de :

1. Préparer la démarche de participation

Définir la démarche, la mise à disposition d'un argumentaire pour convaincre les acteurs et les structures de la démarche et en développant des exemples d'impact d'actions de participation. Puis réaliser un état des lieux de l'existant, structurer et coordonner la démarche. Des questions à se poser pour structurer et coordonner la démarche de participation sont évoquées.

2. Suivre la démarche de participation

La participation des personnes accompagnées aux formations des travailleurs sociaux est abordée. De même que la question de l'optimisation de la logistique, les postes budgétaires à prévoir et les modalités pour le défraiement ou l'avance de frais et la rétribution des personnes participant aux réunions.

3. Identifier et mobiliser les participants

En se posant des questions pour définir la composition du groupe. Un focus sur les publics "cibles" et la mixité du groupe en fonction du type d'instances et les modalités de communication et les outils ainsi que les motivations possibles des participants.

ainsi que les motivations possibles des participants.					
⁸⁵ Ansa, op.cit p.24.					

4. Évaluer la démarche de participation

 L'exemple du dispositif participatif de l'avis sur pour la lutte contre précarité alimentaire du CNA⁶⁶

Le CNA a été mandaté en 2021 pour produire un avis sur la prévention et la lutte contre la précarité alimentaire (sorti en octobre 2022). Pour nourrir les concertations, deux outils de participation citoyenne ont été utilisés : 1) un panel citoyen et 2) des débats autoportés. Une attention particulière a été portée pour inclure des personnes en situation de précarité dans chacun.

La construction de cette démarche s'est faite avec une cellule de la participation citoyenne (CPC), composée de personnes ressources sur les questions de participation citoyenne et sur la précarité alimentaire. La cellule a eu trois mois pour construire la démarche participative. Ses membres ont bénéficié d'interventions pour comprendre les constats et enjeux de la précarité alimentaire, et ainsi les aiguiller sur la méthode participative à mettre en place. La construction même de la démarche a été faite avec des personnes concernées pour juger de la pertinence et des éventuels biais qu'elle comportait. Trois personnes du CNPA ont été auditionnées pour évaluer la démarche⁶⁷. A l'aune de leurs retours, des modifications ont été apportées notamment sur les critères de diversité des personnes concernées à interroger et sur la question posée aux participants⁶⁸.

Le choix des dispositifs sous-tend leur complémentarité: le panel citoyen, « un outil mini public », a permis de représenter la complexité et la diversité des situations de précarité; les débats auto-portés, en interrogeant un maximum de citoyens, ont recherché l'implication d'une diversité territoires et à dresser une photographie des grands constats, enjeux et attentes sociétales sur le sujet. Ils ont réuni 1098 personnes au total, dans 29 % des débats, des personnes en situation de précarité ont pris part aux échanges.

Le panel citoyen du CNA est une combinaison de deux méthodes de participation : le panel citoyen classique où des personnes sont tirées au sort, montent en compétences sur un sujet puis font des propositions ; le croisement d'expérience qui permet de changer le regard d'un

 $^{^{\}rm 66}$ Cette partie a été rédigée avec deux membres organisateurs du panel citoyen.

⁶⁷ Il a été envisagé d'inclure des personnes concernées au sein de la CPC en cours de route, mais cela n'a finalement pas été fait jugeant que le travail était trop avancé au moment où la question s'est posée - les inclure en cours de route n'aurait pas été respectueux.

⁶⁸ La question initiale comprenant le terme de précarité alimentaire, une notion qui n'incarnait pas assez la réalité pour les participants concernés par ces situations. La question initiale commençait par "Comment...". Elle a été jugée trop "molle" par les personnes concernées qui ont privilégié une question plus tournée vers des propositions et un passage à l'action, devenant "Que faut-il faire..."

groupe sur un autre. Il s'est déroulé sur deux sessions de trois jours, espacées d'environ une semaine. Dans la première séance, il y a eu une phase d'appropriation du sujet avec des animations participatives : un photolangage sur les représentations de l'alimentation et la projection de la pièce de théâtre *Les mots de la faim* jouée par des personnes en situation de précarité. Puis, une phase d'information avec des intervenants pour parler des constats et enjeux de l'alimentation. Enfin, la deuxième séance s'est concentrée sur la construction de propositions, appuyée par d'autres interventions de professionnels.

La composition du panel citoyen et des débats autoportés. La CPC s'est posée la question de la proportion de personnes concernées voulue au sein du panel citoyen. Elle s'était donnée pour objectif d'avoir 50% de personnes en situation de précarité alimentaire. Des critères de diversité ont également été établis pour représenter toutes les situations de précarité alimentaire. Les débats autoportés ont été construits au fil de l'eau avec une attention sur la diversité des territoires. Ce dispositif a aussi été l'occasion d'interroger des groupes de personnes concernées qui font de la participation comme le CNLE, le labo CAP; des épiceries solidaires ont également participé.

La mobilisation des personnes pour participer aux dispositifs de participation citoyenne : divers canaux de mobilisation ont été utilisés. Mais seuls les membres du CNPA, des CRPA, et du labo CAP ont pu répondre présents dans les délais impartis. Les difficultés rencontrées sont en partie liées aux temporalités différentes des politiques publiques et de la mobilisation de publics : le CNA n'a eu que quelques semaines pour construire sa démarche, la mettre en œuvre et trouver des participants correspondant aux critères choisis. Les participants du panel citoyen ont été indemnisés par le CNA à hauteur de l'indemnisation des jurés d'assises. La logistique pour venir et participer au panel citoyen a été prise en charge.

L'animation du panel citoyen a été réalisée par des prestataires externes (Missions Publiques et Eclectic Experience) pour leur savoir-faire, le besoin de ressources humaines et une forme de neutralité vis-à-vis des participants. Beaucoup de place a été laissée aux participants surtout dans la phase d'appropriation et d'information ; dans la phase de construction de l'avis, les animateurs ont pris plus de place suivant la méthode classique du panel citoyen. Une capitalisation des retours d'expérience des participants et des membres qui ont construit la démarche est prévue. En attendant, de premiers retours d'expérience ont été fait dans le cadre du travail de ce GT. Des points d'améliorations sur l'animation ont été pointées par les organisateurs :

- Au niveau des restitutions en plénières, pour ne pas susciter de trop fortes divisions entre les groupes de pair ;
- pour laisser la place à l'émergence de propositions dès la phase d'appropriation du sujet ;

- pour faire plus de lien entre la matière sortie dans la première séance d'appropriation et celle des propositions, une semaine plus tard ;
- pour mieux valoriser les verbatims des séances, notamment dans les compte-rendu et l'avis final ;
- pour proposer des supports de restitution plus adaptés que les compte-rendu classiques (des éléments plus visuels).

Lors de la séance du 09 novembre 2022, organisée par le CNA, plusieurs participants et participants ont précisé qu'ils auraient apprécié que le mélange des groupes se fasse dès le départ de l'initiative.

III – Cadre spécifique de la participation dans les projets et les actions : contribution du GT5 (Retour au sommaire)

Concevoir des projets et construire des actions de lutte contre la précarité alimentaire demande d'intervenir sur toute la vie du projet, depuis la conception d'une expérimentation, jusqu'à son évaluation et à son essaimage. Pour accompagner cette participation dans les projets et actions, l'utilisateur là aussi doit être au centre des réflexions. Il faut dès alors en construire les méthodes adaptées avec celles et ceux souffrent de cette précarité, développer des « méthodes » et des « lieux » pour :

- Aller vers les plus fragiles,
- Permettre aux personnes en précarité alimentaire d'effectuer un travail avec les acteurs qui les accompagnent, créer un environnement qui engage à entendre les réalités de leur vie et de leurs parcours utilisateur et consommateur pour pointer les éléments de fragilité, de vigilances, dans les mesures et les actions et pour élaborer des pistes d'amélioration, de transformation (y compris sur les messages alimentaires et les « éducations » alimentaires);
- Optimiser les moyens matériels, humains et financiers développés, et améliorer l'adéquation des mesures et des besoins sur le terrain avec les utilisateurs, les bénévoles, les associations, et les institutions.

III.1. L'adhésion au projet et sa démarche tous acteurs : un changement de culture

Le changement de posture nécessaire dans le « proposer » « imaginer ensemble » et « faire avec » était un constat récurrent des membres du GT. Il ne s'agit pas, en effet, de proposer de « nous » rejoindre dans des activités pensées pour les personnes, mais de les rejoindre là où elles sont.

C'est un changement de culture difficile qui amène à considérer que chacun et chacune est acteur ou actrice du projet et non seulement bénéficiaire.

Lors du labo CAP consacré à la participation (en lien avec l'enquête exploratoire de ce GT5 du Cocolupa), professionnels et bénévoles constataient que : le « passage de la charité » à

« l'alimentation, comme un bien essentiel qui doit être assuré pour tous », « c'est pour notre société un accouchement douloureux, un changement de paradigme » ⁶⁹. Selon leurs retours, la participation ne doit pas seulement être l'occasion de faire parler la catégorie « personne en précarité », mais elle doit permettre aussi aux bénévoles, professionnels, associatifs et

-

⁶⁹ Terres de Lorraine, op.cit.p.12.

structures, responsables de dispositifs et politiques, de participer à construire des préconisations croisées et des actions communes. Pour cela ils proposaient de :

- « Changer le logiciel dans sa tête, déconstruire les avis et préjugés tous acteurs confondus
 »
- « Prendre en compte ce qui est construit ensemble et le mesurer à l'aune de tous les dispositifs et actions »
- « Mettre ses capacités en commun pour que les projets avancent »
- « Ne pas décider pour les gens qui vont en bénéficier mais travailler avec eux et ceux qui se sentent concernés dans les différents acteurs et partenaires »
- « Travailler avec les professionnels et bénévoles qui peuvent participer et en définir les conditions, c'est-à-dire : la gouvernance de la participation, le mode de fonctionnement, la méthode, les mots pour la caractériser etc. »

Ce n'est pas facile : cela demande d'accepter d'être bousculé dans ses habitudes, que certaines activités soient remises en cause, que l'on ouvre le cercle des personnes qui décident.

Comme évoqué dans les constats sur le cadre général, une telle dynamique collective engage de l'animation et dès lors des compétences identifiées, spécifiques, mais aussi un mandat clair pour animer et accompagner la démarche et la dynamique de groupe. On le voyait en particulier avec les deux exemples du Cabas des champs, groupement d'achat monté à Brest et Label Epicerie, épicerie sociale et solidaire ouverte à tous dans le Nord. L'animatrice exprimait le fait qu'elle se demande régulièrement : "En tant que salarié : est-ce que là on ne prend pas un peu trop de place ? Comment laisser de l'espace aux gens pour qu'ils prennent de l'espace/nourrissent le projet à leur manière ?"⁷⁰. La recherche-action menée par le Léris sur les tiers-lieux alimentaires solidaires relevait ainsi des éléments de posture essentiels :

- « les animateurs/trices aident les bénévoles à s'emparer du projet ;
- lls/elles ne sont pas forcément salarié.e.s.;
- les animateurs/trices mettent au service leur expertise, mais ils/elles ne prennent pas le pas sur les enjeux portés par le groupe ;
- Ils/elles ont la capacité d'impulser et de se mettre en retrait ;
- Ils/elles donnent les conditions nécessaires à la réalisation d'un projet collectif porté par les personnes. Si l'action ne répond pas aux besoins et enjeux des participants, il ne peut y avoir d'actions! 71

Frédéric Pellé, à partir de l'expérience du Cabas des champs, témoignait du fait que c'est la mobilisation en soi des habitants qui demande du temps et de l'énergie : « l'incitation à la

⁷⁰ Compte-rendu séance 2 GT5, voir sur Resana.

⁷¹ Léris, op.cit. p.19

participation dans les quartiers concernés demande un investissement important des bénévoles et des professionnels »⁷².

III.2 La conception des projets et des actions (Retour au sommaire)

III.2.1 Identifier ensemble les problèmes et les solutions : des méthodes et des outils

Autre constat de ces séances : pour faire avec, il faut passer du temps avec les personnes concernées. Pour penser avec eux la solution, on relève l'importance de mener un travail d'identification des problèmes et des solutions pour l'ensemble des personnes impliquées dans l'action (personnes concernées, bénévoles, salariés, agriculteurs, pouvoirs publics...). Cela favorise l'appropriation d'un projet commun. Ce qui implique l'usage de divers outils et méthodes, qui se déclinent sur une large palette : « Il s'agit de partir des situations individuelles pour aller vers les enjeux collectifs, ce qui est un passage peut être parfois difficile à mener »⁷³.

L'autre difficulté peut résider dans le fait que l'on ne peut préjuger du projet qui en découlera, pour faire éclore le projet : « il s'agit de faire se rencontrer l'intention portée (permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une alimentation de qualité et faire évoluer les systèmes alimentaires) et la vie quotidienne et les préoccupations des gens »⁷⁴.

Pour ce faire plusieurs outils peuvent être mobilisés. Ils ont été mentionnés par les membres du GT, les intervenants, le Léris (voir ci-dessous) et les participants des labo CAP :

- **Donner de la perspective** et des impulsions qui donnent envie de garder et susciter l'envie de la participation ; dire les améliorations et les changements positifs, même les plus petits, et les notifier permet aussi de maintenir de cette mobilisation ;
- Donner du sens, savoir où on va, s'appuyer sur des démarches de recherche action et que les actions suivent, et accompagnent la participation, et pas le contraire, c'est là que la participation donne vraiment du sens;
- Conjuguer actions et participation: « il faut de l'harmonisation, pas faire du « tout participation » et que rien ne débouche sauf des mots et des verbatims, et encore pire que des actions soient décidées et on fait venir les personnes pour les valider »⁷⁵;
- Tenir compte de l'environnement direct des personnes, du lieu de vie des personnes : c'est ce qui permet à la fois de tenir compte des enjeux d'aménagement du territoire, des capacités de déplacements des personnes etc. et de la proximité géographique qui favorise la mobilisation des personnes. Pour le groupement d'achat du Cabas des champs, le coordinateur Frédéric Pellé insistait « sur le caractère
 - primordial de proximité des Cabas des Champs et sur l'importance d'être visible -

⁷⁵ Entretien collectif Labo Cap, Terres de Lorraines, le 16/05/22.

⁷² Compte-rendu séance 2 GT5, voir sur Resana.

⁷³ Léris, op.cit. p.19.

⁷⁴ Idem

notamment lors des distributions - pour donner envie aux habitants de venir et de participer. S'appuyer sur les habitants ayant monté les Cabas des Champs permet de plus facilement recruter de nouveaux bénévoles, les participants étant les mieux placés pour parler du projet à d'autres habitants qui sont très souvent leurs voisins, amis ou famille »⁷⁶;

Le travail de construction de projet permet d'engager des réflexions, discussions, qui vont soutenir la prise de conscience sur les enjeux posés (pour tous les acteurs).
Outiller les personnes en termes d'information, d'outils méthodologiques, leur permet d'aiguiser leur regard sur ce qui les entoure, et faire leurs propres choix le moment venu. C'est un travail essentiel au début, mais qui doit être maintenu tout du long, ce qui n'est pas toujours facile.

Encadré 13 : Des outils d'animation pour identifier ce que l'on veut changer et aboutir sur un projet⁷⁷ - recension du Léris

« L'entretien mutuel (en binôme): se fait deux par deux, chacun dispose du même temps d'expression. Il vise à comprendre le rapport de chacun à l'alimentation et aux inégalités, de percevoir ce qui nous anime spécifiquement sur ce sujet et ce qui peut être pour nous un moteur à l'action: histoire personnelle avec l'alimentation, regard sur le monde (qu'est-ce qui m'indigne?), regard sur le territoire (selon moi comment ça se passe autour de moi), sur quoi j'aimerais agir? comment? de quel monde je rêve? etc.

L'enquête sensible: cet outil favorise la compréhension du système, la reconnaissance des personnes concernées comme "expertes" du sujet traité, et permet de mobiliser des personnes dans le projet. Exemple: enquête réalisée par les membres du groupe projet du Secours Populaire de Frontignan sur leur territoire. Pour créer une culture et une compréhension commune des enjeux. A l'aide d'une grille de questions, élaborée collectivement, mener une enquête auprès des personnes accueillies à l'aide alimentaire, des habitants du quartier, des producteurs sur les marchés, des petits commerçants... pour connaître leurs réalités sur le sujet de l'alimentation (ex: leurs pratiques).

La cartographie des ressources d'un territoire : c'est un outil de repérage et d'identification de l'écosystème dans lequel on s'inscrit, de découverte et compréhension du territoire dans lequel on vit. Pour construire une cartographie collaborative des ressources, nous partons d'un plan, d'une carte (type google map) imprimée en grand format. Chacun va alors désigner/ placer ce qui constitue pour lui les ressources du territoire : des producteurs locaux, des lieux d'approvisionnement (commerces, supermarchés), des associations de solidarité fréquentées etc. tout en explicitant pourquoi il choisit de désigner spécifiquement ces lieux- là. Va alors se construire une carte subjective et collective, support de la construction du projet. Cette animation peut se faire lors d'un événement public, avec un groupe ou individuellement. Elle

 $^{^{\}rm 76}$ Compte-rendu, séance 2 du GT5 Cocolupa, voir sur Resana.

⁷⁷ Cet encadré reprend des outils identifiés dans le cadre de la recherche-action du Léris *Une place à table », guide pour la co-construction de tiers lieux de solidarité et de transition alimentaire*, Laboratoire d'Etude et de la Recherche sur l'Intervention Sociale (Léris), 30 mars 2022, en ligne. p.13, qui font écho aux constats des acteurs en séances du GT.

peut se faire en une fois ou en plusieurs (carte affichée dans un local associatif qui sera complétée progressivement).

L'arbre des compétences :

Pour favoriser la dynamique de groupe, identifier les compétences de chacun et celles dont on a besoin, et développer la puissance d'agir. Préparer en amont des arbres dessinés sur les paperboard qui correspondent aux différents types de compétences. Déroulé de l'atelier 1. Réflexion individuelle : Qu'est-ce que je sais faire ? (Une compétence par post-it + le nom de la personne). 2. Petits groupes (2 ou 3) : Échanges sur les compétences, l'expérience des uns et des autres 3. Ensemble : On colle les post-it sur les arbres par thématique de compétence : - Les compétences communes à tout le monde : tronc - Les compétences spécifiques : branches : Sur la base des compétences identifiées, quelles sont les actions que nous pouvons mettre en place ? Qu'est-ce que nous avons en commun et quelles compétences nous manquent pour la réalisation du projet ? Où va-t-on aller les chercher ? »

III.3 La participation dans la conception, l'amélioration et la transformation des usages

L'approche par « l'expérience usager » peut aussi permettre des formes de participation qui mettent les personnes au cœur de la réflexion et en posture d'apporter les réponses adéquates à ces deux questions : quels dispositifs d'aide manquent et doivent être (ré)inventés pour améliorer la lutte contre la précaritÿ alimentaire, et sa couverture démographique ? Comment faire en sorte que les usagers participent et conçoivent eux- mêmes les aides qui leur conviendront ? Autrement dit, elle propose de la coconstruction avec les personnes, y compris sur la meilleure implication et connaissance des usagers. Par ailleurs, l'adéquation du projet aux besoins et réalités d'un territoire est un élément qui se vérifie au long-court. Travailler sur le parcours-utilisateur peut être une méthode pour cela, mais aussi pour améliorer certains dispositifs avec les personnes concernées. Travailler sur les

« parcours utilisateur », c'est décrire ensemble l'expérience des personnes et en relever les points douloureux ou irritants. Cela permet ensuite de construire ensemble des parcours d'usage idéaux plus fluides, sans risque d'interruption ou de renoncement aux droits, sans zones de douleurs. Cette démarche relève de la méthode du Service-Design qui a été présentée par Anne-Laure Carlier de l'agence Oresys, qui se focalise sur le parcours utilisateur.

La première étape est la « recherche et collecte d'information » :

- Sommes-nous sûrs de rencontrer tous les usagers pertinents ?
- Qui sont les personnes en précarité alimentaire ?
- Quelles sont leurs problématiques ?
- Est-ce que les aides alimentaires actuelles répondent aux besoins ?
- Comment sont-elles construites?
- Tous les moyens nécessaires aux dispositifs d'aide sont-ils réunis?

Puis, il s'agit de rencontrer les personnes et d'échanger sur leurs points de douleurs dans leur accès à l'alimentation. Après l'étape de recherche et d'analyse, il s'agit de transformer les

idées émises par les participants en solutions concrètes en passant par différents outils (c'est la phase « d'idéation »).

La démarche du service design : partir de l'expérience et du parcours des bénéficiaires pour concevoir avec eux des solutions ou des améliorations des modes de fonctionnement.

Mettre le citoyen et le bénéficiaire au centre de la démarche

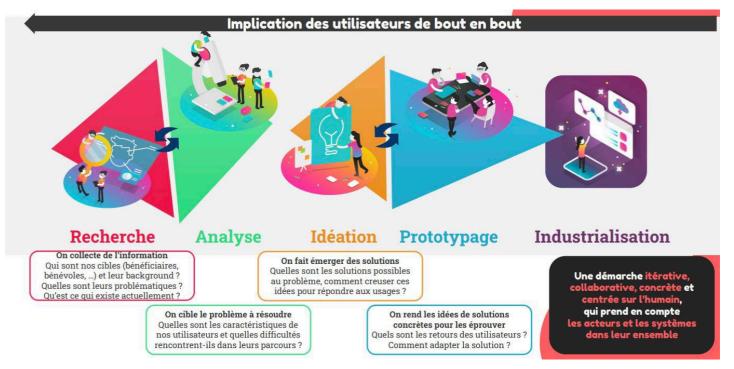


Figure 1. La démarche Design en double diamant - Extrait présentation Oresys

Enfin, c'est la phase prototypage : on essaye de réfléchir à ce que les solutions imaginées donneraient dans la réalité des personnes en précarité alimentaire

- Comment mettre en œuvre les solutions retenues ?
- Est-ce que ce qui est imaginé par un panel d'usagers conviendra forcément à un autre?
- Est-ce que ce qui semble être la solution rêvée pourra bien être mise en place

Encadré 14 : Des exemples d'utilisation du Service Design

En Suisse dans l'État de Vaud (la DGCS – CSIR) ont voulu développer de nouveaux objectifs d'accueil et d'intégration des réfugiés. Le constat de sollicitations identiques de services différents, et un besoin d'améliorer les modes de fonctionnement et donc de formaliser le parcours requérant ont amené à travailler en ateliers collaboratifs avec des membres du CSIR (dont certains anciens réfugiés) pour définir le parcours actuel, les points de douleur à régler. Puis en co-construction une fiche « solution » a été élaborée pour les trois principaux problèmes priorisés ensemble. Résultats : Les travaux se poursuivent par une refonte des processus internes du CSIR. La démarche a permis une prise de conscience du point de vue du bénéficiaire (interactions avec le CSIR), de la complexitÿ des démarches administratives et donc des modes de fonctionnement à améliorer.

La Croix Rouge française veut concevoir une formation adaptée en mettant les bénévoles au centre du dispositif pour développer une filière textile avec un nouveau concept de boutiques « Chez Henri ».

Beaucoup des bénévoles se demandent pourquoi on doit « vendre » alors que la Croix Rouge est une œuvre d'action sociale. Après immersions dans des boutiques et auprès de bénévoles pour comprendre leur vécu « On a du mal à nous approprier la boutique » , les acteurs du service design ont proposé un plateau de jeu « espaces d'une boutique » pour réaliser une co-construction itérative avec la CRF et les bénévoles d'une formation simples qui répondaient aux problématiques et enjeux des bénévoles avec une mise à l'épreuve et une expérimentation dans une boutique Résultats : La formation « sur mesure » et ludique est appréciée et se déploie au fil du déploiement des boutiques et a permis aux bénévoles de s'emparer du nouveau concept.

La recherche-action ATD Quart Monde sur les prises en charge ambulatoires bucco- dentaire hospitalières des enfants en précarité avec la société ACEMIS

En 2017 et 2018, dans le cadre d'une réflexion co-construites avec les usagers les plus pauvres sur le virage ambulatoire, une analyse du parcours et notamment de ses points problématiques à travers le vécu des patients (ici les familles des enfants en grande précarité) a été réalisée. Les points de douleur concernaient essentiellement l'amont et l'aval des soins. Ce travail a pu amener des améliorations concrètes, simples mais décisives pour améliorer ce parcours et également bénéfiques pour tous les autres puisque souvent non spécifiques des soins prodigués (par exemple amélioration de la signalétique pour s'orienter dans l'hôpital, de l'accessibility de bâtiment, etc.). Cette méthodologie est à rapprocher de celle du « patient traceur » qui permet une démarche d'analyse en équipe des parcours en partant de l'expérience patient. Cette méthode peut être un puissant levier d'amélioration des pratiques pour les équipes et aussi un outil d'évaluation des parcours (cf. son utilisation large dans la nouvelle certification).

III.3 L'évaluation

Comprendre les conditions et les dynamiques de la participation permet de suivre, d'identifier les conditions de réussites et les pistes d'amélioration. Une analyse d'impact pour les personnes en situation de précarité alimentaire, (impact sur leur vie, leur insertion, leur autonomie, leur sortie de la spirale de précarité) permet de replacer l'objectif de la lutte contre la précarité au centre des dispositifs de participation.

Dès la mise en œuvre des actions, le choix des indicateurs, doit se faire. Ils doivent être non seulement d'ordre quantitatifs, mais aussi d'ordre qualitatifs⁷⁸. En mai 2019, le Haut conseil du Travail social soulignait également l'intérêt d'un certain nombre d'indicateurs comme :

• La clarté des objectifs du dispositif, les modalités de communication sur le dispositif, les modalités d'identification des participants, la gestion des aspects logistiques (défraiements,

- collation, déplacements...), les conditions de préparation des participants, le cas échéant sont aussi des éléments qui indiquent la bonne marche de l'action.
- Le nombre de professionnels participant au dispositif de participation ; la satisfaction des professionnels participant ; l'évolution des représentations des professionnels ; l'évolution des pratiques professionnelles / du rapport aux personnes accompagnées.
- La satisfaction des personnes concernées ; le nombre de prises de parole ; la prise de confiance en soi, l'évolution de l'estime de soi ; la restauration de son pouvoir d'agir et l'évolution des connaissances ; la restauration du lien social ; l'impact sur les démarches d'insertion socioprofessionnelle personnelles. Pour la structure, le nombre de nouveaux partenariats et l'évolution de la gouvernance ; l'évolution de l'image⁷⁹.

L'évaluation peut être réalisée en interne par la structure elle-même, à partir de données quantitatives et d'outils de suivi par exemple. Si l'on souhaite une évaluation plus aboutie, le rapport d'évaluation sur l'expérimentation du 8° collège du CNLE préconise qu'elle soit faite par des acteurs externes à la structure afin d'assurer une plus grande objectivité et liberté d'expression des personnes (tant les professionnels que les personnes concernées), dans le cadre d'entretiens 80.

⁷⁸ Voir le travail du GT1 ou encore les travaux de l'Ansa sur la question des indicateurs.

Rappel de constats généraux, quelle que soit l'étape du projet :

Les constats soulevés dans le cadre général sur la formation, les moyens financiers nécessaires pour assurer la participation (conditions matérielles et frais d'animation et d'accompagnement) ont été ici relevés comme éléments également nécessaire pour favoriser la participation des personnes dans l'objectif du développement du pouvoir d'agir et de réponses ajustées aux situations. Il en est de même des freins matériels à la mobilisation : la localisation, proche des habitants est importante, prêter attention aux capacités de mobilité, organisation du déjeuner, garde des enfants, adaptation des horaires de réunions et des activités à l'emploi du temps des différents acteurs.

Encadré 15 : Différents outils pour la participation aux différentes étapes d'un projet

- pour mobiliser les personnes en situation de précarité : aller à leur rencontre sur leur lieu de vie (marché, écoles, centres sociaux...), etc.
- pour écouter les personnes ; analyser des sujets liés à l'alimentation ; construire un avis collectif ; porter la parole
- des méthodes spécifiques aux enjeux de l'alimentation (comprendre la précarité alimentaire, les enjeux du système alimentaire..)
- pour passer du constat et de l'analyse des situations individuelles et collectives à l'action
- pour penser l'organisation de l'association/du projet de façon différentes (chartes, outils de gouvernance partagée etc.)

⁷⁸ Haut Conseil du Travail Social, Guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social, Juin 2019, en ligne : https://sante.gouv.fr/lMG/pdf/guide_hcts_ictsetds_version_finale_2019.pdf.

⁸⁰ Asdo, Rapport d'évaluation de la démarche de participation des personnes accueillies ou accompagnées au sein du CCPA et des CCRPA, DGCS, 2015; Amnyos, « Evaluation de l'expérimentation d'un collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion (CNLE) », DGCS, 2013.

II.4 Une question de gouvernance (Retour au sommaire)

Notre alimentation est un sujet intimiste, vite culpabilisant et surtout qui engage des jeux de pouvoir⁸¹. Le sociologue Gabriel Montrieux qui a mené une recherche sur l'implication des classes populaires dans les modes de consommation citoyenne⁸², montre qu'il existe une forte distinction sociale entre les « classes moyennes culturelles » investies dans les fonctions organisationnelles des projets d'accès à l'alimentation portant un discours politisé et alternatif de l'alimentation à la base du discours légitime des projets de lutte contre la précarité alimentaire, et les classes populaires qui bénéficient de ces projets mais participent peu.

Nombre de projets de lutte contre la précarité alimentaire qui souhaitent agir avec les personnes concernées se questionnent sur la gouvernance et travaillent à une gouvernance plus partagée. C'est le cas de plusieurs projets intervenant dans le GT5 - Food Power, la Petite pierre, Vrac - qui ont évoqué une volonté d'aller vers une gouvernance plus horizontale⁸³. C'est également le cas de nombreuses épiceries solidaires comme le montre l'étude de l'Institut Gaudin, dont tous les projets interrogés ont mis en place une gouvernance partagée⁸⁴.

Des modèles à mi-chemin entre le modèle associatif classique et un modèle horizontal sont expérimentés par ces projets. Les modèles de gouvernance dite partagée ou inversée sont composés des instances associatives classiques (CA, bureau, etc.) mais ont également des groupes de travail dans lesquels tous les membres du projet peuvent s'impliquer. Ces groupes de travail gèrent tous les aspects de la vie de l'association et sont les espaces où se prennent la majorité des décisions.

Faire évoluer la gouvernance implique plusieurs conditions :

⁸¹ Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Zimmer MF, Se nourrir quand on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. Revue Quart-Monde, 2016, 188p.

⁸² Montrieux Gabriel, "Quelles formes d'intégration des catégories populaires au sein de dispositifs participatifs de consommation ?", Actes des 3° journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, 2013.

⁸³ Compte-rendu de la séance 3 du 08/03/22 du GT5 du Cocolupa, voir sur Resana.

⁸⁴ SCCF et Institut Godin, op.cit.p.16.

- Pour évoluer vers une gouvernance partagée, il faut une volonté de toutes les parties prenantes du projet de partager le pouvoir.
- Si le projet ne part pas de zéro, il est important de prendre le temps d'analyser collectivement les dysfonctionnements du mode d'organisation initial et des points qui souhaitent être améliorés. Cette analyse sera la base de la nouvelle organisation.
- Passer à un mode de gouvernance horizontal nécessite un temps de réflexion collective pour définir l'organisation: les différents espaces (nombre et type d'espaces (groupe de travail, assemblée, plénière, etc.); les modalités de prise de décisions (le ou les espace(s) de décisions; l'outil de décision (vote; à la majorité; au consensus; au consentement)); les mandats de décision (qui décide; pendant combien de temps).
- La définition du mode de gouvernance et d'organisation du projet peut aussi faire l'objet d'un accompagnement par un organisme spécialisé dans la gouvernance partagée. C'est le choix fait par La Petite Pierre qui a été accompagné par l'Université du Nous pour mettre en place une gouvernance véritablement horizontale.
- (Re)penser la gouvernance d'un projet est un réel investissement qui **demande du temps** et peut aussi demander un **budget financier** dédié si elle est accompagnée. Mais elle est un gage d'une meilleure inclusion des personnes concernées.

 $^{{}^{\}rm 85}\,\text{Voir le site de Territoires à VivreS Montpellier}: \underline{\text{https://tav-montpellier.xyz/?PagePrincipale}}\;.$

Encadré 16 : Des exemples de projets en gouvernance partagée

Un collectif d'acheteurs

Emplettes et cagettes est un collectif d'acheteurs imaginé et constitué par des personnes en situation de précarité alimentaire soutenus par un réseau d'acteurs de terrain. Lors de laboratoires d'usage maillant le territoire, le modèle (panel de produits, sourcing, commande, paiement, achats, logistiques, et animation) de fonctionnement du collectif a vu le jour. Les initiateurs sont actifs dans le conseil d'administration et dans la gestion de l'action. On adhère au collectif et cela se fait via la signature d'une charte éthique qui par son fondement rassemble et donne une identité collective. Les produits sont sourcés avec le soutien de la chambre d'agriculture et du département sur les négociations d'échelle pour la restauration collective auprès de producteurs et distributeurs locaux et les acheteurs sourcent eux même des produits auprès de leurs réseaux.

Une expérimentation de gouvernance partagée à Montpellier

A Montpellier, Territoires à VivreS monte une caisse alimentaire commune. 50 personnes (puis davantage) dont 60% en situation de précarité recevront 100 euros par mois pour se nourrir⁸⁵. Les fondateurs du projet ont fait le choix de créer un comité local composé des adhérents de la caisse, qui aura pour mission de prendre les décisions opérationnelles et stratégiques de la caisse (lieux dans lesquels on peut faire ses courses, produits qu'il est possible d'acheter, etc.). Les membres du projet sont tous parties prenantes.

Une commission solidaire Montpellier

L'Esperluette est un café, cantine et épicerie solidaire dans le quartier Celleneuve à Montpellier qui a pour but de favoriser l'accès à une alimentation choisie et de qualité pour tous, et de créer du lien social. L'association a créé une commission solidaire dans laquelle chacun des membres est le contact privilégié de plusieurs personnes accueillies pour les soutenir dans leur implication.

IV. Nos propositions (Retour au sommaire)

Recommandation 1 : « Faire avec » : inscrire la participation des personnes en situation de précarité depuis les méthodes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des projets, dispositifs ou politiques publiques de lutte contre la précarité alimentaire.

Recommandation 2 : Ancrer la participation dans une démarche <u>méthodologique</u> éprouvée, claire et transparente pour éviter l'instrumentalisation ou le sentiment d'une présence « alibi ». Partager ce cadre avec les parties prenantes, pour les mêmes raisons, en anticipant notamment les conditions de prise en compte des propositions des personnes.

Recommandation 3 : Assurer des moyens financiers et humains pour le maintien et le développement de démarches participatives animées dans les projets ou dispositifs participatifs institutionnels de lutte contre la précarité alimentaire. Cela nécessite de garantir les conditions pratiques et logistiques qui répondent à la fragilité vécue par les publics en précarité alimentaire ; de considérer des frais de fonctionnement particuliers pour l'animation dans les budgets de projets ou de démarches participatives.

Toutes les conditions préalables à la participation des personnes concernées nécessitent un budget, pour garantir : les formations, les ressources humaines pour accompagner les personnes, le matériel, les défraiements de transports, nourriture, hôtel, et l'éventuelle rémunération des personnes concernées. Il faut un budget conséquent dédié à la participation (avec une attention sur les effets sur les revenus des personnes).

Recommandation 4 : Valoriser les changements positifs induits par la participation et en informer les participants. Valoriser et capitaliser les résultats des travaux de participation avec les personnes qui y ont travaillé.

Recommandation 5 : Former et informer bénévoles et professionnels à l'animation et aux démarches participatives ; y intégrer une approche multidimensionnelle de l'alimentation (par le biais de coformation notamment), et une approche systémique des enjeux d'accès à l'alimentation durable et de qualité.

- Pour bénévoles et professionnels *via* la proposition de parcours de co-formation des différentes parties prenantes et dans une approche qui croise les savoirs, y compris ceux issus de l'expérience de la précarité;
- Pour bénévoles et professionnels *via* la formation aux méthodes d'animation de groupes, de construction de dispositifs participatifs, d'accompagnement de groupes pour préparer les réunions, faciliter les prises de parole etc.
- Pour les professionnels, en faisant évoluer la formation des travailleurs sociaux, en y incluant la thématique de la participation, la place et le rôle des usagers. En intégrant dans ces cursus une approche multidimensionnelle de l'alimentation, et une approche systémique des enjeux d'accès à l'alimentation durable et de qualité 86.

Recommandation 6 : Changer les mots et les désignations - conserver une désignation simple et digne pour ne pas enfermer les personnes dans des places assignées par la société : ne plus utiliser le terme de bénéficiaires, problématique pour les personnes.

Recommandation 7 : Travailler en partenariat d'acteurs, pour encourager la mobilisation des parties prenantes dont les personnes en situation de précarité. Avoir une vraie politique d'accueil, de rencontre

conviviale pour soutenir la mobilisation des personnes qui font l'expérience de la précarité alimentaire.

Recommandation 8 : En cohérence avec les travaux du GT1 sur la préfiguration d'un observatoire de la précarité alimentaire, du GT3 sur la préfiguration d'une plateforme de capitalisation et du GT8 sur la définition de pratiques novatrices, faire une veille et une capitalisation, au national et à l'international, des dynamiques participatives dans les projets et politiques de lutte contre la précarité alimentaire.

Recommandation 9 : Engager une réflexion sur la valorisation financière par indemnisation non fiscalisée des personnes des groupes mobilisés pour participation aux instances institutionnelles sans déstabiliser l'équilibre précaire de leurs prestations sociales⁸⁷.

Propositions spécifiques pour les instances de décisions (Retour au sommaire)

Recommandation 10 : Expliciter et préciser les attentes et modalités de participation dès lors que le processus de participation est décidé et que la démarche se lance.

Recommandation 11 : Établir un recensement des lieux de participation qui répondent aux critères de qualité énoncés et qui peuvent être interpellés sur des sujets concernant la précarité alimentaire et la transformation de l'aide alimentaire.

Recommandation 12 : Inscrire dans l'article 3 de la charte du Cocolupa les personnes concernées parmi les catégories d'acteurs participant au Cocolupa.

⁸⁶ Pour reprendre les observations du HCTS qui corroborent les réflexions du GT: « des professionnels formés à la participation permettraient de garantir les conditions suivantes: "I) un meilleur accueil bienveillant et accessible à tous (la déconstruction du risque de stéréotype et de stigmatisation est essentielle); 2) une vraie écoute prenant en compte la globalité et la temporalité (garantir que la parole est non seulement entendue mais bien prise en compte et non réduite aux problèmes)

^{; 3)} une dynamique de confiance, sans jugement et sans domination (la personne est encore trop prise dans un rapport de forces et considérée comme peu qualifiée); 4) une co-construction des actions à mener » dans HCTS, Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux, rapport du groupe de travail adopté en séance plénière le 7 juillet 2017.

⁸⁷ Certaines associations, comme la Croix Rouge ne se prononcent pas sur cette recommandation. L'indemnisation des personnes intervient dans le cadre d'instances institutionnelles, susceptibles par ailleurs de porter des actions. L'expérience du CESE peut être inspirante à ce sujet, l'institution ayant expérimentée une rémunération sans effets sur les revenus des personnes.

Recommandation 13 : Assurer la participation des personnes en situation de précarité alimentaire dans le cadre du Cocolupa par la constitution d'un groupe ou comité participatif, répondant aux enjeux suivants :

Un groupe / comité participatif est constitué au sein du Cocolupa pour assurer l'expression et la prise en compte des différents savoirs d'expérience des personnes en situation de précarité alimentaire et des bénévoles / pair-aidants. L'objectif étant d'assurer au sein du Cocolupa une approche et une analyse des sujets par différents savoirs (y compris académiques, des travailleurs sociaux etc.). Autrement dit, le mode de participation préconisé est un groupe constitué et non la participation individuelle de personnes en précarité dans d'éventuels groupes de travail.

Le périmètre de ce comité et sa constitution sont à définir, au regard des éléments suivants :

- dans sa composition, il doit assurer une assurer la représentation de la diversité des situations de précarité alimentaire (en particulier au niveau des profils socio-économique et des espaces géographiques) et faire place à la diversité des modes d'action de lutte contre la précarité alimentaire;
- il peut être saisi pour consultation, propositions, co-décisions, suivi et évaluation sur des projets et des orientations, à condition <u>de préciser en amont les types de participation attendues, la démarche et le processus de décisions, l'objet de la participation.</u> Cet aspect impliquerait un changement par rapport au mode de fonctionnement du Cocolupa et ses groupes de travail entre 2021 et 2022. Les orientations du fonds d'aide alimentaire durables, la sélection, suivi et évaluation des projets pourraient faire partie des objets traités : il ne faut pas multiplier ces comités participatifs.
- les conditions de participation (pratiques, matérielles et immatérielles) doivent être assurées pour la réalisation de cette participation : une condition qui n'est pas remplie à ce jour dans le cadre du Cocolupa (notamment du fait de réunions en visio-conférences exclusivement, du besoin d'ordres du jour précis et envoyés en amont, de soutien à la formation, d'accompagnement pour la mobilisation concrète des personnes etc.);
- la méthodologie de travail du groupe (mode bicéphale etc.) doit être choisie et validée en lien avec les résultats du livrable et les méthodes inspirantes soulignées par la synthèse des travaux du GT5 ;

Recommandation 14 : Travailler les modalités et les méthodes d'implication des personnes concernées par la précarité dans les PAT pour inscrire de manière pérenne leur participation dans la gouvernance des PAT et pour renforcer le volet justice sociale de cette politique.

Recommandation 15 : Réaliser une cartographie des PAT qui assurent une gouvernance et/ou la réalisation de leur diagnostic de territoires avec des personnes concernées par la précarité alimentaire pour répondre aux objectifs de justice sociale qu'ils se donnent.

Mener une étude sur ces modalités d'implication des personnes concernées dans les PAT, identifier en quoi cela influence la manière de poser les problématiques et les solutions à une échelle territoriale et en termes d'aménagement du territoire.⁸⁸

Recommandation 16 : Impliquer ces groupes dans la réalisation des diagnostics et observatoires des PAT sur les territoires, et au niveau national, en réponse à l'objectif annoncé de justice sociale.

Recommandation 17 : La participation doit être un vecteur d'insertion sociale vers l'emploi : permettre la systématisation d'une validation des acquis de compétences et d'expérience pour leur contribution dans des groupes de participation (à l'image du CNPA et CRPA)⁸⁹.

⁸⁸ L'enquête menée pour le GT5 a montré des difficultés et des interrogations sur la participation des personnes concernées au sein des instances de politiques alimentaire

Propositions spécifiques aux projets de lutte contre la précarité alimentaire (Retour au sommaire)

Nous rappelons que c'est d'un changement de culture qu'il est question. La participation ne doit pas seulement être l'occasion de faire parler la catégorie « personnes en précarité », mais elle doit permettre aux bénévoles, professionnels, associatifs, responsables de dispositifs, de participer à construire des préconisations croisées et des actions communes. La participation contribue au passage souhaité de la culture de la charité qui nous a tous mobilisé vers la mise en œuvre d'un droit à l'accès digne et durable à une alimentation de qualité, en quantité suffisante.

Recommandation 20 : Que les animateurs et animatrices de ces dynamiques offrent des garanties de méthodes ; qu'ils disposent d'un mandat clair pour animer et accompagner la démarche et la dynamique de groupe.

Recommandation 21 : Concevoir les actions ensemble – la participation est au cœur de la méthode de conception et de priorisation de l'action. Elle doit permettre de donner la parole aux personnes concernées pour analyser leurs parcours et difficultés et faire des propositions d'amélioration. Les méthodes sensibles et à partir de la connaissance des territoires, éprouvées, sont à favoriser.

Recommandation 22 : Améliorer et transformer ensemble – la participation doit être le support de travaux en « social design » qui permettent l'amélioration et la transformation des pratiques.

Recommandation 23 : Évaluer et capitaliser ce qui est construit ensemble, ce qui permet de mettre les capacités en commun, la pérennité des démarches de participation dans les projets

Recommandation 24 : Travailler les conditions de gouvernance partagée dans les projets de lutte contre la précarité alimentaire (proposer des outils de gouvernance reconnus et validés, mettre à disposition des porteurs de projet des outils référencés et des formations).

⁸⁹ Une recommandation particulièrement appuyée dans le cadre du GT, et notamment lors de la séance 3 avec un travail du Secours populaire pour faire reconnaître le bénévolat mais aussi dans les entretiens complémentaires, avec les animatrices du 5ème collège du CNLE comme celle du CNPA ont toutes les deux souligné l'importance de cet enjeu de valorisation qui nécessite à la fois la création d'un statut officiel de la participation et un budget pour de l'accompagnement. Témoignage aussi du retour d'expériences : dans ce cadre, certains ont témoigné de leur souhait, après l'expérience de participation, de trouver un travail, reprendre des études, monter un projet. Par exemple, un des délégués du CNPA a créé plusieurs associations locales, une pour accueillir les personnes migrantes, et une pour lutter contre la précarité alimentaire, et il a décidé de faire une formation de travailleur social.

BIBLIOGRAPHIE

(Retour au sommaire)

La bibliographie n'est pas un état de l'art exhaustif de la participation mais l'ensemble des ressources utilisées dans le cadre de ce GT5.

Publications académiques

Arnstein S., "A Ladder of Citizen Participation", Journal of American Institute of Planners, n°35/4, 1969, pp.216-224.

Blatrix C, « Genèse et consolidation d'une institution : le débat public en France », in Le débat public : une expérience française de démocratie participative, 2007, pages 43 à 56.

Blondiaux L., Fourniaux JM., Démocratie et participation : un état des savoirs, *Participations* 2011/1 (n°1), De Boeck Supérieur, 348 p.

Darrot C., Noel J., « Vers des solidarités alimentaires territorialisées... Retour sur la recherche-action SOLALTER menée en Bretagne », *Anthropology of food*, 27 février 2018. [Online], Online since 27 February 2018, connection on 13 February 2023. URL: http://journals.openedition.org/aof/8271

Montrieux Gabriel, "Quelles formes d'intégration des catégories populaires au sein de dispositifs participatifs de consommation ?", Actes des 3^e journées doctorales sur la participation et la démocratie participative, 2013.

Paturel D., Ndiaye P., Le droit à l'alimentation durable en démocratie, Champ social Editions, 2020, 242 p.

Ramel M., Boissonnat Pelsy H., Zimmer MF, « Se nourrir quand on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité », *Revue Quart-Monde*, 2016, 188p.

Paturel D., Carimentrand A., "Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ?", Revue de l'organisation responsable, 13 (1), 2018, p. 43-54.

Rapports

ANESM, Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion social, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, avril 2008, 36p. En ligne : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/reco_expression_participation_usagers.pdf

Asdo, Rapport d'évaluation de la démarche de participation des personnes accueillies ou accompagnées au sein du CCPA et des CCRPA, DGCS, 2015, 66p.

Amnyos, « Evaluation de l'expérimentation d'un collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du Conseil National de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion (CNLE) », DGCS, 2013.

Conseil de développement durable de la Métropole du Grand Nancy, « Livre blanc des Métamorphoses, COVID19, synthèse de contributions citoyennes d'avril à novembre 2020 », Février 2021, en ligne https://cartodebat.fr/metamorphose, 22p.

CNLE, « Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques », Les rapports du CNLE, 17 octobre 2011.

DGCS, Uriopss, CRPA de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, « Recueil des 20 premières contributions du Conseil Région des Personnes Accompagnées et/ou Accueillies (CRPA) de Provence-Alpes-Côte-d'Azur », octobre 2020, 68p. en ligne : http://expertise.uriopss-pacac.fr/resources/paca/documents/LCE/CCRPA//CRPA_Web.pdf

France Stratégie, « Evaluation participative de la stratégie pauvreté par le CNLE », Annexe 8 - Avis des membres du 5ème Collège du CNLE, mars 2020, en ligne :

https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-avis-cinquieme-college- mars-2020.pdf

Haut Conseil du Travail Social, « Participation des personnes accompagnées aux instances de gouvernance et à la formation des travailleurs sociaux », rapport du groupe de travail adopté en séance plénière le 7 juillet 2017.

Hege S., Ramel M., Sene L., Betbeder C., Picard M-C., Billiotte JD., Boissonnat Pelsy H., Pour retrouver de la dignité dans nos assiettes, la parole aux participants, laboratoires d'usage : labo Cap, premier bilan 2016-2020, mars 2021, 104p. En ligne : https://www.terresdelorraine.org/UserFiles/File/pat/terresdelorraine-retrouverdeladignitedanslesassiettes-garderlecap.pdf

Hege S., Boissonnat Pelsy H "Si on achetait ensemble pour que ce soit moins cher!", Une année avec Emplettes et Cagettes, 13 octobre 2021, 48p. En ligne: https://www.terresdelorraine.org/UserFiles/File/pat/un-an-avec-emplettes-et-cagettes-2021.pdf

Institut Godin et Secours Catholique Caritas France, Recherche exploratoire sur "les épiceries ouvertes à toutes et à tous" soutenues par le Secours Catholique, Janvier 2022.

Union Rhône Alpes Centres Sociaux, Faire émerger et animer des actions collectives à visée émancipatrice, Une démarche de formation-action pour développer le pouvoir d'agir des habitants!, Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, Participation des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active au dispositif, Guide de recommandations, Mars 2012, 68p. En ligne: https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_partic_RSA_Adiness_mai_2012.pdf

ONPES., Les budgets de référence, une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale, 2014-2015, 70p. en ligne : https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf

Mai 2013, 8p. https://www.centres-sociaux.fr/files/2010/03/formation-action-collective-%C3%A0-vis%C3%A9e-%C3%A9mancipatrice-version-courte-130529.pdf

Guides:

Ansa, Alim'Active, Rubrique 4, 17. Fiche pratique « Associer les personnes concernées à la concertation », en ligne : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-04/17_Participation_PersonnesConcernees_0.pdf

Ansa, DIPLP, « Kit de la participation. 10 fiches pratiques pour vous accompagner dans la mise en place de votre démarche de participation », p.10, en ligne : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2021-

09/Ansa_DIPLP_KitParticipationPersonnesConcern%C3%A9es_complet_MAJ20210219_0.pdf

ATD Quart Monde, Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pratique pour agir, novembre 2021, 52p. en ligne : https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2021/11/2021_ATDQM_Reussir-la-participationde-toute-et-tous_Guide-pratique-pour-agir.pdf

Bertha M., Bosschaert B., Guide d'animation communautaire, Des compétences émancipatrices par l'action collective, CETAL Projet Européen, février 2022, 36p. En ligne : https://www.leris.org/wp-content/uploads/2022/03/Guide-Def.pdf

Haut Conseil du Travail Social, Guide d'appui aux interventions collectives du travail social en faveur du développement social, Juin 2019, en ligne : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_hcts_ictsetds_version_finale_2019.pdf.

Léris Une place à table », guide pour la co-construction de tiers lieux de solidarité et de transition alimentaire, Laboratoire d'Etude et de la Recherche sur l'Intervention Sociale (Léris), 30 mars 2022, <u>en ligne.</u>

Films:

De la participation au croisement des savoirs, faire grandir la démocratie, un film d'ATD Quart Monde

La part des autres, l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable, un film des Civam, écrit par Ecrit et réalisé par Jean-Baptiste Delpias et Olivier Payage dans le cadre du projet Accessible.

ANNEXES

(Retour au sommaire)

ANNEXE 1: Présentation des groupes interrogés pour l'enquête

Nom	Descriptif
Le 5ème Collège du CNLE	Le CNLE est "une instance représentative des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale" le stréparti en 5 collèges, le 5ème étant un collège de personnes concernées par la pauvreté au sein duquel les personnes construisent et portent des avis sur des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il y a actuellement 32 personnes concernées dans le 5ème Collège dans lequel ils siègent pendant trois ans. Ils sont accompagnés par une animatrice. Pour recruter les personnes concernées, le CNLE fait appel à des associations de solidarité pour proposer cette participation à des personnes en situation de précarité et les accompagner par un référent de l'association. Les membres du 5ème Collège peuvent discuter et interroger un groupe de personnes en situation de précarité dans leur association afin de porter leur parole.
Le Conseil National des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées	Le CNPA est une instance de participation permettant la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Quatre fois par an, le CNPA se réunit en plénière composé aux deux tiers de personnes en situation de précarité ou l'ayant été, et un tiers de travailleurs sociaux. Ces plénières rassemble à chaque fois environ 80 personnes, pendant lesquelles les participants réfléchissent, discutent et produisent des recommandations sur un sujet. Ces recommandations viennent alimenter les avis portés par les délégués du CNPA dans les instances de politiques publiques. Les délégués sont au nombre de 10, ils sont élus par leurs pairs, et ont pour missions de préparer les plénières, faire les comptes-rendus, et porter la parole collective.
Les Conseils Régionaux des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées de Bourgogne-Franche- Comté	Les Conseils Régionaux des Personnes Accueillies et/ou Accompagnées (CRPA) sont des instances de participation qui ont le même fonctionnement et les mêmes missions que le CNPA à un niveau régional.

^{90),} Présentation du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) - Le site du CNLE, [consulté le 22 février 2021],

Le laboratoire d'usage du Plan alimentaire territorial(PAT) Terres de Lorraine

Les laboratoires d'usage (labo CAP) ont été mis en place dans le cadre de la démarche De la dignité dans les assiettes, dans le Projet Alimentaire

Territorial sud 54 (PAT) en Terres de Lorraine. C'est un travail de participation en groupe bicéphale, personnes en situation de précarité d'une part et groupe de professionnels bénévoles politiques d'autre part qui produisent des Constats, Analyses et Propositions sur les thèmes de la lutte contre la précarité alimentaire et des transformations et actions sur le terrain et leur suivi. Leurs avis sont portés auprès de décideurs publics et de responsables de projets d'accès digne à l'alimentation de qualité et durable. Composé de trente personnes en moyenne il se réunit quatre fois par an sur des travaux thématiques pendant une journée et il est alimenté par des laboratoires locaux maillant les territoires du PAT qui se retrouvent plus fréquemment pour accompagner les actions et leurs transformations, ou participer à des améliorations via des programmes en service design.

Annexe 2: Liste des membres du GT5

	-	
DGCS	DE CONDAPPA	Tara
Samusocial Paris	JEANSELME	Yoann
Samusocial Paris	LACAZE	Tiphaine
CLP Bourgogne-France-Comté	MARCHAND	Mélanie
Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS)	JULIIEN	Manon
Fédération de l'Entraide Protestante	de CLERMONT	Cécile
Solidarité Alimentaire France - ANDES	PERRIN	Christelle
Fédération des acteurs de la solidarité	GOURSOLAS	Alexis
Fédération des acteurs de la solidarité	MALBERG	Marine
Croix-Rouge française	VERGER	Cindy
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement	NIGON	Caroline
DREETS HDF	JOLY	Alban
FFBA	BESSENAY	Christine
Restos	BOUGERE	Claude
Restos	FERRE	Beatrice
Restos		
Caisse Centrale de la MSA	MARTIN	Ludovic
Caisse Centrale de la MSA	SALL NDIAYE	Penda
DREETS Occitanie	GUIRAUD	Anne-Marie
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·

DIHAL	CORBES	Elise
DDCS 69	BOUABDELLAH	Sylia
Mairie de Bordeaux	DEMANGE	Eve
Ville de Pau	JOUHANDEAUX	Béatrice
Ville de Reims	MAREIGNER	Laetitia
Métropole européenne de Lille	LOPES	Paulo-Serge
DREETS du Grand Est	НЕТТЕ	Muriel
DDCS 69	BOUABDELLAH	Sylia
Secours Populaire Français	COURCY	Mathilde
UGESS	SIRGAN	Amélie
Observatoire de la précarité alimentaire de Terres de Lorraine	RAMEL	Magali
5ème collège du CNLE et du PNA	VIRLOGEUX	Dominique
CCAS - Mairie de Bordeaux	SCOUARNEC	Morgane
Métropole de Brest	TRAN VAN	Mathilde
PAT sud 54 en Terre de Lorraine	BOISSONAT - PELSY	Huguette
ATD Quart-monde	DUBOIS	Henri
Ansa	SOLCHANY	Sarah
Secours Catholique – Caritas France	SEUX	Laurent
Secours Catholique Caritas France	DRIQUE	Marie

Annexe 3 : PowerPoint de présentation des résultats de l'enquête exploratoire

Contribution à l'étude de la participation des personnes en situation de précarité au niveau des politiques publiques à partir de retours d'expériences

GT5 du Cocolupa Agathe Portal - Secours Catholique - Caritas France

L'enquête exploratoire

Objectif: repérer les conditions préalables à la participation des personnes en situation de précarité dans des instances de réflexion et/ou construction de politiques publiques à partir de retours d'expériences

Méthode d'enquête

Démarche de l'enquête exploratoire :

- identification par les membres du GT5 de groupes qui pourraient faire des retours d'expérience;
- travail collectif sur un questionnaire à destination des groupes pour des entretiens collectifs:
- identification des différents types d'instances à interroger: les instances de politiques alimentaires (les PAT); les instances de santé (CNS); les instances de lutte contre la pauvreté/exclusion (DREETS, CNLE, etc.); les instances de lutte contre le chômage (les départements);
- groupes ayant participé: CRPA BFC, CNPA, CNLE, Labo CAP du PAT Terre de Lorraine, CRPA Normandie, FAS BFC.

Données récoltées :

- 4 entretiens collectifs (2 en ligne, 2 en présentiel)
- · 6 questionnaires en ligne remplis
- échanges bilatéraux avec les animatrices des groupes

Remarques et observations

1. Sur l'identification des instances de participation

- Il a été difficile de répertorier les instances publiques qui proposent des démarches participatives et les groupes de personnes en situation de précarité qui y participent
- Il a été difficile de trouver des espaces et démarches participatives dans les instances de gouvernance des politiques alimentaires : ex. peu de PAT ont dans leur gouvernance des personnes en situation de précarité alimentaire

2. Sur le cadre des entretiens collectifs menés

- Les instances interrogées ont assuré l'organisation et la logistique des entretiens collectifs (diffusion des questions, taxi, paniers repas, etc.)
- Les personnes interrogées ont, pour la plupart, l'habitude de participer (depuis plusieurs années), elles sont à l'aise à l'oral et pour donner leur opinion

Retours d'expériences (1/5)

Pourquoi la participation est-elle essentielle aux yeux des personnes en situation de précarité participantes?

Pour la majorité des groupes interrogés

- Sentiment que les décideurs politiques sont déconnectés du terrain et ne connaissent pas la réalité des personnes en situation de précarité
- Représenter les personnes en situation de précarité, aider les autres
- Pouvoir changer les politiques publiques qui fonctionnent mal ou qui sont inexistantes
- Vivre une expérience humaine, créer du lien social

Pour une partie des groupes interrogés (2 groupes sur 4)

- Pouvoir s'exprimer en tant que citoyen au-delà du vote lors des élections
- Pouvoir améliorer sa situation personnelle

Retours d'expériences (2 /5)

2. Les conditions de participation repérées par les personnes en situation de précarité

- Être bien préparé
 - être formé (sur le sujet, pour prendre la parole à

 - réparer les réunions en amont avoir des espaces pour écouter les personnes en situation de précarité et porter leur parole
- Être accompagné, soutenu matériellement et
 - des RH (bénévoles, salariés, etc.) pour accompagner dans les démarches participatives
 - défraiements des transports, des repas, achat de matériels de bureau, etc.
 - facilitations pour s'exprimer (traducteur, outils d'animation, etc.)

c) Se sentir écouté

- co-construire et co-décider
- avoir des retours, un suivi du travail mené
- avoir des restitutions (CR. etc.) fidèles
- constater des résultats, des changements dans les politiques publiques travaillées

d) Être respecté et valorisé

- travailler avec des professionnels motivés par la participation et formés aux démarches participatives
- être dans un cadre bienveillant et confidentiel
- pour certains, enjeux de valoriser la participation (ex. rémunération, statut juridique, etc.)

e) Ne pas être dans une trop grande situation de précarité

Retours d'expériences (3/5)

3. Les limites repérées par les collectifs (1/2)

Pour la majorité des groupes interrogés

a) Impression d'une faible considération de l'avis des personnes en situation de précarité

- manque de transmission des informations et de suivi des avancées
- sentiment que la décision est déjà prise : "participation alibi"
- ne se sentent pas toujours écoutés : on ne leur donne pas la parole
- peu de co-construction et de co-décision

b) Un manque de valorisation de la participation et des personnes elles-mêmes

- subissent les préjugés sur la précarité
- ne sont pas cités pour leur travail
- pas de reconnaissance pour la formation
- la participation n'est pas rémunérée (la plupart du temps)

Retours d'expériences (4/5)

3. Les limites repérées par les collectifs - (2/2)

c) Un manque de moyens

- Pas assez de moyens financiers pour couvrir tous les besoins (RH, formations, etc.)
- Sentiment de sur-sollicitation et de manque de renouvellement

Pour une partie des groupes interrogés (1 ou 2 groupes interrogés)

d) Un cadre de travail peu adapté à la participation des personnes en situation de précarité

- beaucoup de réunions en visioconférences
- les réunions en physique sont centralisées dans les grandes villes
- des changements de dernière minute (des dates ou du thème abordé)
- les personnes en situation de précarité se retrouvent en infériorité numérique dans les réunions

Retours d'expériences (5/5)

5. Concernant la précarité alimentaire...

- Les personnes sont intéressées par le sujet de la précarité alimentaire : c'est un pan de la pauvreté et de l'exclusion.
- Elles vivent ou ont vécu la précarité alimentaire. Elles subissent ou ont subi les dysfonctionnements de l'aide alimentaire et ont envie que le système actuel change.
- Certains ont déjà participé à des concertations sur la précarité alimentaire (panel citoyen et débats auto-portés du CNA, etc.)
- Plusieurs sont intéressés par ce que fait le Cocolupa (et pourquoi pas y prendre part)

Echos à partir des échanges avec les animatrices, de l'état de l'art et des séances du GT5

Echos des animatrices (1/1)

- Forte sollicitation de la part des institutions publiques, de cabinets de conseil, etc.
- Certaines sollicitations proposent une rémunération des personnes
- Manque de moyens financiers
- Manque de valorisation des personnes en situation de précarité qui participent
 - o la participation est bénévole (la plupart du temps)
 - o il n'y a pas de statut juridique
 - o pas reconnu par la Validation des Acquis de l'Expérience
- Besoin d'un accompagnement pour valoriser l'expérience de participation dans le parcours des personnes (réinsertion professionnelle, etc.)
- Besoin de former les animateurs, les travailleurs sociaux, les professionnels des politiques publiques aux enjeux de la participation

Échos aux constats des séances de GT

- Une clarification préalable sur le type de participation attendue (partage de savoirs, consultation, co-construction) → séance 4, intervention de C. Saout sur la participation dans le domaine de la santé
- Des enjeux de gouvernance (co-construction, co-décision des politiques publiques) → séance 2, intervention de Food Power
- Des enjeux de méthode (accompagnement de la parole, construction précos etc.) → séance 4, intervention de AL. Carlier sur la méthode de service design
- Des préalables pratiques à la participation des personnes en situation de précarité (logistique, mode des réunions, odj envoyés..) → séance 2, intervention 5e collège CNLE et Food Power
- Des préalables éthiques à la participation des personnes en situation de précarité (respect, non-jugement, place de la personne) → séance 2, intervention 5ème Collège du CNLE
- Des enjeux de formation et de posture de tous les acteurs (professionnels, bénévoles et personnes en situation de précarité) → séance 3, intervention de Label Épicerie et intervention de Cabas des champs

• La contribution des allocataires du RSA dans le Val d'Oise

Dans le Conseil départemental du Val d'Oise, les allocataires du RSA ont rédigy une charte déontologique qui notamment permis aux représentants des allocataires du RSA d'avoir une

place reconnue. Outre faire connaissance et présenter leurs réalisations respectives, ils ont travailly par ateliers sur les thèmes suivants : faciliter l'accès à l'information et aux droits des

allocataires du RSA, l'humanisation du traitement de masse, la notion de réfèrent unique, l'insertion et l'économie locale, participation des allocataires du RSA à l'évaluation du dispositif... des professionnels ont échangÿ sur les freins liés à la mise en œuvre de la

participation. Résultat : le Département a engagyen 2015, via deux cabinets, un diagnostic sur une « démarche d'amélioration de l'efficacityet de la qualityed service rendu » à laquelle le groupe de représentants des personnes accompagnées a été associé.

• La Convention citoyenne du climat d'EST ensemble :

La Convention citoyenne s'est déroulée sur 10 journées de travail, réparties en cinq sessions de deux jours, du mois de septembre 2021 à janvier 2022. L'objectif: « établir une série de mesures pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la Justice sociale et environnementale en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence d'est ensemble et de ses villes ». Le dispositif d'animation a été conçu selon plusieurs principes: le tirage au sort et diversité du panel (dans lequel il y avait de nombreuses personnes en situation de précarité); la transparence totale des débats; des mesures directement applicables; la neutralité des données et informations transmises aux participants. La Convention citoyenne locale pour le climat d'Est Ensemble s'est singularisée par le parti-pris très fort d'ancrer la démarche dans le territoire: les citoyennes et citoyens volontaires ont eu l'opportunité entre les sessions de rencontrer les acteurs et actrices de terrain et d'aller explorer les lieux innovants et des initiatives de terrain (des friches, des sociétés de déchets etc.).

• Fair Enery transition for all

L'intention : inspirer les décideurs politiques à développer des politiques de transition énergétique équitables en écoutant les personnes économiquement vulnérables. 90 focus groups organisés soit 10 par pays. En France, en collaboration avec l'Institut Montaigne, ils ont rassemblé 94 participants concernés par la précarité énergétique, dans une diversité de territoires (Romainville (93), Maisons-Alfort (94), Villeneuve-d'Ascq (61), Saint-Varent (79), Troyes (60), Millau (22), Toulouse (31) et Saint-Gaudens (31). Une diversité de public a participé à ses ateliers (familles monoparentales, familles nombreuses, jeunes, personnes en recherche d'emploi). Les résultats des dix focus groups ont été discutés par des experts, lors de la deuxième phase coordonnée au niveau français par l'Institut Montaigne et à l'échelle européenne par la Fondation Roi Baudouin et IFOK. Sur la base des résultats des ateliers, de premières recommandations ont été élaborées. En juin, ces propositions reviendront vers les citoyens dans le cadre d'une assemblée citoyenne nationale.